



Actualités
La grogne est palpable à Saint-Henri
page A5

Cyberpresse
L'activité physique motivée par Internet
page A11



La table est mise pour Villeneuve
page S7



Woods reste serein
page S11

Ottawa fait le ménage

Les immigrants illégaux et les passeurs risqueront la prison à perpétuité

VINCENT MARISSAL
du bureau de La Presse, OTTAWA

Le gouvernement Chrétien a dévoilé hier un projet de loi sur l'immigration qui vise autant à punir sévèrement les passeurs d'immigrants illégaux et ceux qui abusent du système qu'à rassurer la droite canadienne.

Disant vouloir envoyer un message aux passeurs et aux tribunaux du Canada, la ministre de l'Immigration et de la Citoyenneté, Elinor

Caplan, a annoncé que ceux qui font entrer illégalement des immigrants au Canada risqueront une amende d'un million et une peine de prison à perpétuité.

« C'est en fermant la porte aux fraudeurs que nous pourrions continuer à accueillir les vrais réfugiés ainsi que les immigrants dont notre pays a besoin (...) », a lancé Elinor Caplan.

L'arrivée à Vancouver, l'été dernier, de vieux rafiots rouillés transportant des centaines d'immigrants chinois n'est pas étrangère au durcissement de ton du gouvernement libéral.

Encouragé par les réformistes (maintenant membres de l'Alliance canadienne), un mouvement en faveur d'un tel durcissement s'est élevé dans l'Ouest au cours des derniers mois. Le ministre Caplan a de toute évidence entendu les critiques et tente maintenant de rassurer les Canadiens en adoptant des mesures préconisées par la droite.

Voir OTTAWA en A2

■ Autre texte en page A6



Abdelmajid Dahoumane

Le Canadien respire encore

Le Canadien n'est plus le seul maître de sa destinée dans sa lutte pour l'obtention d'une place dans les séries éliminatoires, mais il a fait ce qu'il avait à faire hier soir. Grâce à un gain de 5 à 1 contre le pauvre Lightning de Tampa Bay, le Tricolore se retrouve au huitième rang de l'Association de l'Est, à égalité avec les Sabres de Buffalo qui ont battu les Devils au New Jersey 5-0. Les Sabres possèdent toutefois un match en réserve qu'ils disputeront ce soir face aux Penguins de Pittsburgh. Les Canadiens, eux, termineront leur saison demain à Montréal contre les Sénateurs d'Ottawa. Après? Il ne restera plus qu'à prier pour que les Sabres s'inclinent le lendemain contre les Capitals de Washington. À moins que les Hurricanes de la Caroline, qui sont toujours dans la course, ne viennent jouer les trouble-fête...

Nos informations en page S3



PHOTO DENIS COURVILLE, La Presse

La tête du présumé complice de Ressam mise à prix

MARCEL LAROCHE

Incapable de retracer Abdelmajid Dahoumane, un ressortissant algérien soupçonné de faire partie d'une organisation terroriste internationale, le gouvernement des États-Unis offre une récompense allant jusqu'à cinq millions de dollars en devises américaines pour toute information menant à son arrestation.

Dahoumane, identifié par la GRC et le département d'État comme le présumé complice d'Ahmed Ressam, un autre réfugié algérien appréhendé en décembre dernier avec des explosifs, pourrait bien, selon les services policiers, se terrer quelque part au Canada ou aux États-Unis.

Lors d'un point de presse tenu simultanément, hier, aux quartiers généraux de la GRC, à Montréal, et au siège social du FBI, à Washington, le gouvernement américain a dit offrir cette fortune à quiconque dans le monde pouvant l'aider à retracer Abdelmajid Dahoumane, l'un des terroristes les plus recherchés par les services policiers internationaux.

Voir LA TÊTE en A2

L'UE retire sa plainte sur les brevets pharmaceutiques

VINCENT MARISSAL
du bureau de La Presse, OTTAWA

L'Union européenne accepte finalement la décision de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant la loi canadienne sur les brevets, épargnant au Canada une nouvelle guerre entre géants de l'industrie pharmaceutique et un nouveau débat politique entre le Québec et l'Ontario.

Obtenu au terme d'une épique bataille entre les fabricants de médicaments d'origine et ceux de l'industrie générique, le fragile consensus arraché par le gouvernement fédéral ne tenait plus qu'à un fil depuis que l'Union européenne avait déposé une plainte devant l'OMC.

Mais l'Union européenne (UE), a appris La Presse hier, a décidé de

ne pas en appeler de la décision finale de l'Organisation rendue le 17 mars dernier et qui donnait raison au Canada sur la partie la plus importante de sa loi.

Le Canada et l'UE se retrouvent ce matin à Genève devant l'organe de règlement des différends de l'OMC pour clore le dossier.

En vertu de la loi canadienne, les fabricants de médicaments d'origine, dont la plupart des acteurs

majeurs se trouvent au Québec, bénéficient de la protection de brevets exclusifs sur leurs produits pendant 20 ans.

Le Canada permet toutefois à l'industrie générique, basée surtout en Ontario, de commencer ses recherches sur les médicaments d'origine avant l'expiration du brevet de 20 ans de ses concurrents.

Voir L'UE en A2



PHOTO AP

Apparemment insouciant, Elian, le petit rescapé de la mer, a joué comme à l'habitude hier, à Miami.

L'immigration tranche en faveur du père

Les conditions de la remise du jeune naufragé seront précisées

d'après AFP
MIAMI

Les services d'immigration (INS) américains, « déçus » de l'attitude des proches d'Elian Gonzalez, ont annoncé hier soir l'envoi prochain à la famille de Miami d'une lettre précisant les conditions de la remise du garçon à son père.

Ce dernier, Juan Miguel Gonzalez, est arrivé hier à Washington et rencontre ce matin le ministre de la Justice, Janet Reno, dont dépend l'INS.

« Nous sommes très déçus que l'avocat de la famille de Miami continue d'insister pour savoir si Elian sera transféré, au lieu de discuter comment il sera trans-

féré » volontairement, a indiqué l'INS dans un communiqué après l'échec de cinq jours de négociations avec le grand-oncle Lazaro Gonzalez. C'est chez lui qu'Elian est hébergé depuis qu'il a survécu à un naufrage il y a quatre mois.

« Nous allons leur envoyer bientôt une lettre précisant les conditions dans lesquelles Elian retrouvera son père », a précisé un responsable de l'INS, Robert Wallace.

La lettre va informer les proches qu'ils perdent la garde d'Elian et que celle-ci est rendue à son père.

Voir L'IMMIGRATION en A2

Une étape...

Le séquençage du génome humain, achevé par la société américaine Celera Genomics, fera faire un nouveau bond aux recherches sur la génétique, mais la route est encore longue pour déterminer le rôle de chacun de nos gènes. Les deux prochaines étapes sont la mise en ordre de la grande carte de la vie et l'identification de chaque gène, avec sa fonction.

Nos informations en page A4

INDEX			
Petites annonces			
- Index	B4	- affaires	C2
- immobilier	B4 à B6	Arts et spectacles	
- marchandises	B6 et B7		C10 à C17
- emplois	B7	- horaire spectacles	C14
- automobile	B7 à B10	- horaire télévision	C11
		Bandes dessinées	B5
Bridge	B7		
Cyberpresse	A11		
Décès	B9		
Économie	C1 à C9		
Êtes-vous observateur?	B4		
Feuilleton	B8		
Horoscope	B5		
Loteries	A2 et A11		
Monde	A16		
Mots croisés	B6 et S14		
Mot mystère	B8		
Opinions	B3		
Politique	B1		
Tabloïd Sports			
- Réjean Tremblay	S7		

ÉDITORIAL
Des vœux pieux
- Pierre Gravel
page B2

MÉTÉO
Ciel variable
Max. 7, min. 2
cahier Sports
page 20



Jusqu'à 50%* de rabais

*Sur montures sélectionnées, voir détails en magasin.

Venez voir nos soldes printaniers !

GREICHE SCAFF

OPTOMÉTRISTES

60 succursales / Tél. : (514) 336-4444

Suites de la une

La tête du présumé complice de Ressam mise à prix

LA TÊTE / Suite de la page A1

Par l'entremise de ses représentants Stuart Sturn, membre du FBI, et Jack Hurley, responsable de la sécurité diplomatique à l'ambassade des États-Unis, à Ottawa, le département d'État a fait savoir qu'il agissait ainsi pour éviter d'autres actes de terrorisme et pour protéger la communauté internationale.

Par ailleurs, l'inspecteur Richard Dupuis et le sergent Philippe Lapierre, de la section sécurité nationale de la GRC à Montréal, ont rappelé dans quelles circonstances Ahmed Ressam, un ressortissant algérien de 32 ans vivant à Montréal, avait été appréhendé par les douaniers américains le 14 décembre 1999 alors qu'il essayait de traverser la frontière canadienne vers Port Angeles, dans l'État de Washington, en transportant des explosifs.

L'enquête policière a démontré plus tard qu'Ahmed Ressam et Abdelmajid Dahoumane avaient déjà partagé une chambre d'hôtel à Vancouver, en Colombie-Britannique. Une valise retrouvée dans la chambre des deux Algériens était remplie de produits chimiques utilisés dans la fabrication d'explosifs.

Malgré des recherches intensives menées depuis plusieurs semaines, la police n'a toujours pas réussi à retracer Dahoumane qui a déjà vécu en Allemagne, en Algérie et au Canada.

Abdelmajid Dahoumane vient d'avoir 33 ans (il est né le 6 janvier 1967), mesure 1,65m (5 pieds 5 pouces), pèse 68 kilos (150 livres) et a les cheveux brun roux. Il pourrait porter la moustache ou la barbe et utilise plusieurs pseudonymes, dont Abdelmajid Rougi, Abdel Majid.

Toute information concernant cet individu peut être transmise, jour et nuit, à la GRC au numéro sans frais 1-800-771-5401.

QUOI FAIRE

Précision

■ L'exposition *L'Art qui fait boum!* qui a lieu au Marché Bonsecours se poursuit tous les jours de 10 h à 18 h jusqu'au 23 avril et non jusqu'au 31 mars tel que publié hier, le jeudi 6 avril, dans la rubrique Quoi faire ce week-end à la page E10 sous la section Expositions.

Pour faire le point sur l'actualité



LISEZ LE CAHIER
Plus
CHAQUE SAMEDI DANS
La Presse

OTTAWA / Suite de la page A1

« Les réseaux criminels sont à l'affût et nous devons toujours prendre au sérieux les menaces pour la santé et la sécurité du public, a indiqué la ministre. Nous avons une des lois les plus dures au monde, cela envoie un message. »

De l'aveu même de certains membres du ministère de Mme Caplan, le phénomène de l'immigration clandestine au Canada n'a toutefois rien d'alarmant. « On fait toute une histoire avec les 650 Chinois arrivés en bateau à Vancouver, indique un fonctionnaire, mais dans le fond, ce n'est pas si pire. »

Le projet de loi déposé hier aux Communes par Mme Caplan prévoit en outre toute une série de mesures rendant l'entrée au Canada plus difficile:

■ Immigration Canada pourra garder en détention les immigrants clandestins qui arrivent via un réseau de passeurs, de même que ceux qui représentent un risque pour la société et les criminels de guerre;

■ Ottawa augmentera ses ressources à l'étranger afin de stopper à leur point de départ les flots d'immigrants illégaux ou de faux réfugiés. L'an dernier, les 25 agents d'Immigration Canada à l'étranger ont intercepté 6200 personnes avant leur départ vers le Canada. Ottawa veut accroître ce nombre de façon importante;

■ il faudra dorénavant 72 heures (au lieu de trois mois) pour déférer une demande de statut de réfugié à la Commission qui devra rendre sa décision dans un délai de six à neuf mois;

■ Immigration Canada contrôlera dès l'entrée au pays les antécédents

judiciaires du demandeur au lieu d'attendre que celui-ci ait obtenu son statut de réfugié comme c'est le cas actuellement;

■ seront automatiquement rejetées les demandes des grands criminels (condamnés à une peine de deux ans et plus), des représentants de gouvernements contre lesquels le Canada a pris des sanctions et celles des personnes qui présentent de fausses déclarations pour entrer au Canada. Les criminels n'auront plus droit d'appel devant la Section d'arbitrage de l'immigration;

■ les revendicateurs du statut de réfugié qui commettent un crime ici verront leur demande suspendue jusqu'à ce que le tribunal rende son jugement;

■ les revendicateurs du statut de réfugié devront attendre un an et non plus 90 jours avant de déposer une nouvelle demande au Canada.

Outre les mesures touchants les

réfugiés, Ottawa resserre aussi le programme de parrainage pour les immigrants. Ainsi, les prestataires de l'aide sociale ne pourront plus parrainer un immigrant, à moins de permis spécial de la ministre. Même chose pour les personnes qui sont en défaut de paiement de pension alimentaire et celles reconnues coupables d'actes de violence familiale.

Elinor Caplan se défend bien de tenter de marquer des points dans la droite avec des mesures plus dures, affirmant que le Canada restera un pays ouvert aux vrais immigrants. Mais les fraudeurs et les criminels, insiste-t-elle, ne seront plus les bienvenus au Canada.

« Il y a des gens qui militent pour que l'on donne plus de droits et des appels aux criminels. Je dis NON, tranche la ministre. Ceux qui ont réussi à se rendre jusqu'ici devront repartir au plus tôt. »

L'UE retire sa plainte sur les brevets pharmaceutiques

L'UE RETIRE / Suite de la page A1

C'est ce que l'on appelle le « early working » dans le jargon. L'industrie générique fabrique donc des copies des médicaments d'origine à moindre coût.

L'Union européenne estimait que la loi canadienne ne protège pas suffisamment la propriété scientifique de l'industrie pharmaceutique des produits d'origine en permettant à l'industrie générique de commencer ses recherches avant l'expiration des brevets.

L'OMC a rejeté les prétentions de l'Union européenne en ce qui

concerne le « early working », mais elle lui a donné raison en interdisant le « stock piling », une pratique qui autorise les fabricants de médicaments génériques à commencer à fabriquer et à entreposer leur produit six mois avant l'expiration du brevet de manière à être fin prêts à entrer sur le marché sans délai dès le jour 1.

Pour le Canada, c'est un moindre mal, explique une source gouvernementale. À Ottawa, on se réjouit d'abord de voir l'OMC reconnaître la légalité et l'équilibre de la loi sur les brevets, mais, surtout, on se dit extrêmement soulagé de ne pas avoir à réécrire une nouvelle loi sur les brevets.

« Il s'agit d'un dossier politique extraordinairement complexe et on ne voulait pas rouvrir la boîte de Pandore », indique une source.

Le ministre de l'Industrie John Manley a réussi en 1996 à établir un équilibre entre fabricants d'origine et génériques au terme d'un houleux débat. Les fabricants d'origine, d'un côté, affirment que la découverte de nouveaux médicaments coûte extrêmement cher et refusent de se voir dépouiller du fruit de leur recherche par les génériques. Ceux-ci, de l'autre côté, affirment produire des médicaments à moindre coût et insistent sur les milliers d'emplois créés.

Prenant assise sur la loi canadienne sur les brevets, l'industrie du médicament générique accapare maintenant 15 % du marché des médicaments au Canada.

Le fragile consensus de l'industrie pharmaceutique s'en tire donc cette fois-ci, mais Ottawa n'est peut-être pas au bout de ses peines.

Une autre cause est toujours devant l'OMC, qui a donné raison aux États-Unis dans un jugement provisoire, au début du mois de mars. Les États-Unis estiment en effet que les brevets canadiens viennent à échéance trop tôt. Ce verdict, s'il est maintenu, obligerait le Canada à revoir des milliers de brevets délivrés avant 1989.

L'Immigration tranche en faveur du père

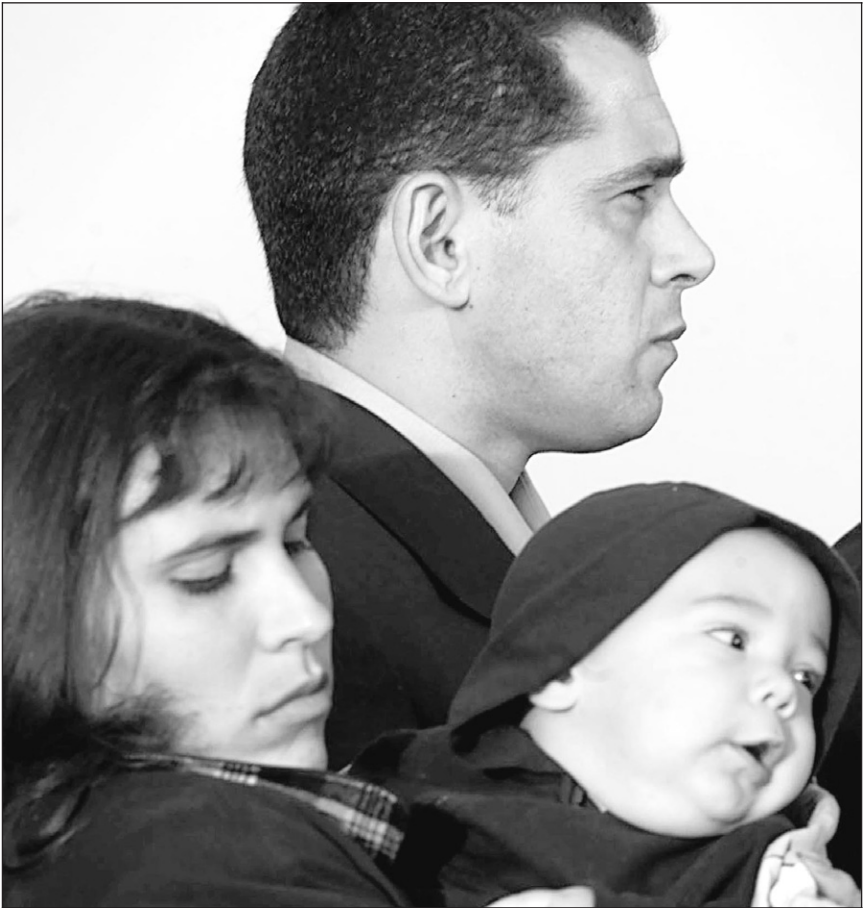


PHOTO REUTERS

Le père d'Elian, Juan Miguel Gonzalez, a rencontré la presse hier à son arrivée aux États-Unis. Il est accompagné de sa nouvelle femme, Nelsey Carmini et de leur bébé de six mois, Gianni, le demi-frère d'Elian.

L'IMMIGRATION / Suite de la page A1

Les avocats de Lazaro Gonzalez affirment que les autorités américaines n'ont pas à coeur l'intérêt supérieur de l'enfant, une accusation rejetée par l'INS, qui déclare avoir fait preuve de beaucoup de patience et de bonne volonté.

« Hélas! les discussions prolongées n'ont pas permis d'avoir des garanties raisonnables des proches qu'ils rendraient volontairement Elian », selon le communiqué de l'INS.

Les négociations ont échoué après le refus des autorités, hier, de garantir que l'enfant resterait aux États-Unis en attendant le résultat de la procédure d'appel en mai, selon les avocats du grand-oncle.

Juan Gonzalez, 31 ans, est arrivé par avion de La Havane, avec sa nouvelle épouse Nersy Carmenate, leur bébé de six mois Gianni, et le chef de la section des intérêts cubains à Washington, Fernando Ramirez de Estenoz, au milieu d'un déploiement médiatique et policier impressionnant.

Dans une lettre rendue publique hier, trois parlementaires américains, anticastistes notoires, ont invité le père d'Elian à faire défection et à vivre « en liberté » aux

États-Unis avec son fils.

Le président Bill Clinton a affirmé hier, dans une entrevue accordée à la chaîne de télévision CBS, « être heureux » que le père ait pu venir aux États-Unis pour y retrouver son fils.

Il a ajouté qu'il pensait que le département de la Justice, qui a estimé que la garde de l'enfant revenait à son père, ferait de son mieux pour permettre à Juan Miguel Gonzalez de voir son fils « rapidement » en traitant cette affaire « avec doigté ».

Interrogé sur la demande de son vice-président, Al Gore, d'un projet de loi qui accorderait un statut de résident permanent américain à Elian Gonzalez et sa famille, le président a rappelé qu'il était opposé à une telle idée. Mais il a défendu son coéquipier et affirmé que sa position n'était « pas purement politique ».

Il a ajouté qu'au tout début de cette affaire, Al Gore lui avait exprimé ses craintes que le processus judiciaire habituel « ne soit inadéquat » pour traiter le cas d'Elian, âgé de 6 ans. « En tant que candidat (à la présidence), il avait à prendre position et il a dit ce qu'il pensait », a déclaré Clinton.

La Presse

Renseignements : (514) 285-7272
Abonnement : (514) 285-6911
Télécopieur pour abonnement : (514) 285-7039
Lundi au vendredi de 6 h 30 à 17 h 30
Samedi de 7 h à midi
Dimanche de 7 h à 11 h
Rédaction : (514) 285-7070
Promotion : (514) 285-7100
Les petites annonces : (514) 285-7111
Télécopieur : (514) 848-6287
Lundi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 30
Décès, remerciements : (514) 285-6816
Lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30
Grandes annonces
Détailants : (514) 285-6931
National, TéléPlus : (514) 285-7306
Carrières et professions,
Nominations : (514) 285-7320
Comptabilité
Grandes annonces : (514) 285-6892
Les petites annonces : (514) 285-6900

La Presse est publiée par: La Presse, Ltée,
7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9.
<http://lapresse.infinet.net>
Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de La Presse et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous droits de reproduction des informations particulières à La Presse sont également réservés.

Envois de publication canadienne -
Contrat de vente numéro 0531650
Port de retour garanti. (USP5003692)
Champlain N.Y. 12919-1518.

LOTERIES

La quotidienne
à trois chiffres : 795
à quatre chiffres : 1754

COLLECTES DE SANG

Aujourd'hui, Héma-Québec attend les donateurs aux endroits suivants:
■ à Montréal: Centre des donateurs, centre commercial Maisonneuve, 2991, Sherbrook Est (métro Préfontaine), de 10 h à 17 h;
■ à Blainville: Chrysler Blainville Ltée, 1113, boul. Labelle, de 14 h à 20 h 30. Objectif: 150 donateurs;
■ à Lacolle: centre Léodore-Ryan, 10, rue Saint-Marie, de 14 h à 20 h. Objectif: 120 donateurs;
■ à Saint-Hubert: Actuel Pontiac Buick Cadillac Inc., 5959, boul. Cousineau, de 14 h 30 à 20 h 30. Objectif: 200 donateurs;
■ à Notre-Dame-du-Nord: Polydium, 85, rue Côté, de 13 h à 20 h. Objectif: 300 donateurs.

DEMAIN DANS LA PRESSE



La couleur du vin

■ On peut apprendre par soi-même à mieux connaître le vin, assure Jacques Benoit, qui explique comment dans une nouvelle série de huit fascicules sur l'art de la dégustation, dont la parution s'amorce demain. Le premier fascicule porte sur la robe qui, tout en réjouissant l'oeil, en apprend beaucoup sur le vin qu'on s'apprête à goûter. Également au programme, le whisky, présenté par notre collaborateur Jérôme-Henri Dejardin.

QUESTION DU JOUR

La Presse
Service Liaison

Vous voulez vous faire entendre?
Répondez à la question du jour:
— par téléphone, en composant le 514-285-7333;
— par Internet : <http://lapresse.infinet.net>

Ottawa a décidé de serrer la vis aux réfugiés et aux immigrants illégaux. Êtes-vous d'accord?

Approuvez-vous la nouvelle orientation du ministre de l'Éducation François Legault qui veut établir des règles de financement basées sur la performance des institutions?
À cette question posée hier, le pourcentage des réponses obtenues a été:

Oui: 47 %
Non: 53 %

NDLR: Ce sondage maison sert uniquement à prendre le pouls de nos lecteurs et n'a aucune prétention scientifique.

Actualités

Le baseball est-il négligé au profit du soccer ?

Montréal pourrait réaffecter jusqu'à 35 terrains de baseball et de balle molle d'ici deux ans

ÉRIC TROTTIER

La Ville de Montréal mal-traite-t-elle les futurs Vladimir Guerrero de la métropole ?

C'est du moins ce que prétend le président de Baseball Québec, division de la région de Montréal, Gaétan Barriault, qui affirme que la Ville s'apprête à fermer 35 terrains de baseball pour les refiler aux amateurs de soccer.

« La Ville délaisse le baseball, a déploré M. Barriault hier à *La Presse*. Je n'ai rien contre le soccer, mais nous sommes environ 16 000 joueurs de baseball et de balle molle à Montréal et nous recevons de moins en moins de services. La conséquence, c'est que les clubs de balle molle commencent à désertir Montréal pour aller jouer en banlieue. Quant à nos équipes de baseball, elles devront faire de moins en moins de matchs et nos jeunes vont jouer plus tard en soirée. »

À la Ville, les informations sont contradictoires. Un porte-parole du service des sports et loisirs, Serge Fortin, a confirmé que la Ville allait fermer 15 (et non 35) des 185 terrains de baseball, cette année, pour les transformer en terrains de soccer ou de mini-soccer. Rien n'est encore décidé pour les 20 autres terrains, a-t-il dit. Toutefois, le responsable de la programmation des terrains sportifs à la Ville, Francis Milien, a envoyé récemment à Baseball Québec une liste de 35 terrains de balle qui seront fermés d'ici deux ans au profit du soccer.

« Ce n'est qu'un projet, a soutenu

M. Fortin. Pour l'instant, tout ce qui est certain, c'est que la Ville va fermer 15 terrains en 2000. Ce sont des terrains qui n'étaient presque plus utilisés par les joueurs de baseball. Par ailleurs, il y a de plus en plus d'équipes de soccer à Montréal et nous devons répondre à une demande croissante de terrains. »

M. Fortin dit qu'il y a 8000 joueurs de soccer à Montréal. Ils disposent actuellement de 46 terrains de soccer et de 41 surfaces de mini-soccer, ce qui est trop peu, selon lui.

Terrains négligés

M. Barriault est bien d'accord, mais il dit que la Ville doit continuer à soutenir les 675 équipes de baseball/balle molle qui jouent dans ses parcs tous les étés. Et, selon lui, non seulement les 16 000 joueurs montréalais ont-ils moins d'espace pour jouer, mais ils doivent jouer dans des conditions souvent exécrables. « Les terrains sont de plus en plus mal entretenus, dit-il. Et puis, la Ville a condamné la plupart des toilettes des parcs. Les hommes peuvent toujours se soulager dans le champ, mais pas les femmes, ce qui fait qu'il ne reste que trois ou quatre ligues de femmes sur les 20 qu'on avait au début des années 90. Les autres sont parties dans des villes qui offrent des terrains avec toilettes. »

Pour sa part, le chef de l'opposition, Michel Prescott, demande à la Ville de respecter les amateurs de baseball : « On ne peut pas développer le soccer en étouffant le baseball », dit-il en suggérant aux fonctionnaires de mener une consultation publique dans les quar-

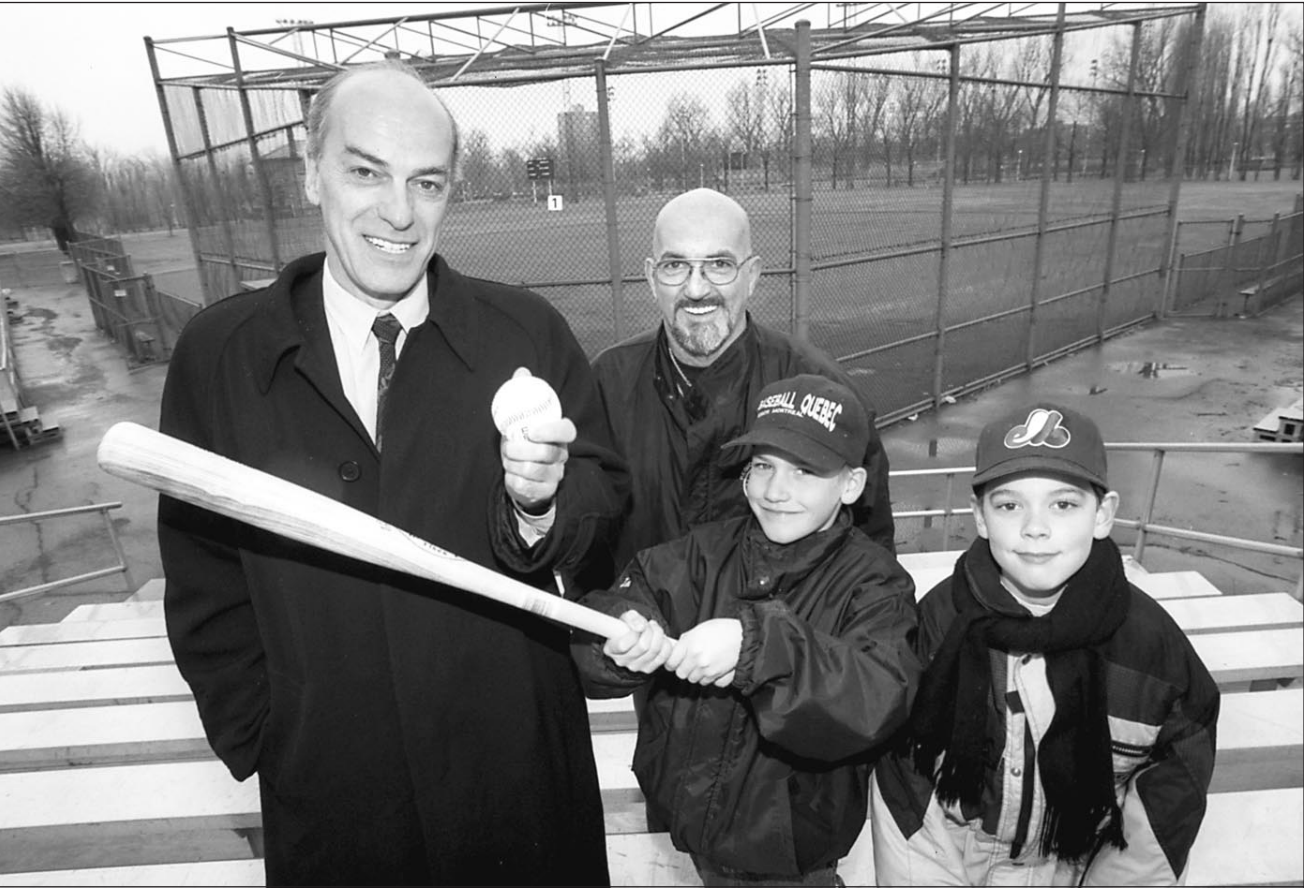


PHOTO RÉMI LEMÉE, La Presse ©

Le chef de l'opposition, Michel Prescott (RCM, à gauche), a dénoncé hier le projet de l'administration montréalaise de réaffecter jusqu'à 35 terrains de balle au profit du soccer. On le voit ici en compagnie de Gaétan Barriault, président de Baseball Québec, division de la région de Montréal, de son fils Ian et du jeune Olivier Houle.

tiers pour s'assurer que la demande en terrains de soccer dépasse bien celle du baseball. « Quant à moi, ajoute-t-il, les chiffres de la fédération de baseball montrent que les terrains sont encore très utilisés. »

M. Prescott estime que le fond

du problème vient du fait que la Ville a malmené ses installations sportives depuis l'arrivée de Pierre Bourque à la barre en 1994 : « C'est vrai que les terrains de baseball sont « maganés », mais les terrains de soccer sont tout aussi mal entre-

tenus, tout comme les terrains de tennis. Il y a clairement eu une baisse de services au cours des dernières années dans les parcs, alors que c'était justement une des grandes marques de Montréal pour sa qualité de vie. »

Les policiers ont les piétons délinquants à l'oeil

RIMA ELKOURI

Les policiers sont de plus en plus sévères à l'endroit des piétons indisciplinés. Le nombre de contraventions sanctionnant les Montréalais pressés ou insouciant qui ne traversent pas aux intersections ou ne respectent pas les feux a augmenté de 43 % en 1999, indiquent des données obtenues du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM).

En 1999, 585 piétons (contre 365 en 1998) ont écopé une amende pour avoir traversé entre deux intersections ; 485 (contre 378 en 1998) pour avoir omis de respecter les feux de circulation, et 229 (contre 161 en 1998) pour ne s'être pas conformés aux feux de piéton. Coût de ces imprudences ? 27 \$.

Pourquoi cette intensification des mesures coercitives ? « On vise toujours à avoir le moins d'accidents possible », explique le sergent Marianne Rivest, conseillère à la section Sécurité routière et circulation du SPCUM, qui estime que répression et prévention vont de pair.

La Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) applaudit les efforts du SPCUM. Car l'augmentation du nombre de contraventions se traduit par une diminution du nombre d'accidents, note Denise Laberge, du service de la promotion de la sécurité routière de la SAAQ. « Au-delà de la sensibilisation, il faut des mesures coercitives. Car c'est avant tout la vie des gens qui est en jeu ! » dit-elle.

Au Québec, les piétons se situent au second rang de l'ensemble des victimes de la route. Selon la SAAQ, dans 70 % des cas, c'est leur négligence — et non celle des conducteurs — qui est à l'origine des accidents. Ils se font heurter principalement lorsqu'ils circulent en dehors des intersections, entre les voitures ou en diagonale, révèlent les rapports d'accidents.

« Le nombre d'accidents graves a baissé depuis 1992, observe Mme Laberge. Les campagnes de sensibilisation portent fruit. Mais reste qu'il y a encore beaucoup trop d'accidents et beaucoup trop de victimes. »

Enfants et personnes âgées

Les groupes les plus à

risque demeurent les enfants (5 à 14 ans) et, de plus en plus, les personnes âgées, vieillissement de la population pris en compte.

Sur le territoire de la CUM, en 1999, il s'est produit 1687 accidents impliquant un automobiliste et un piéton. Vingt-sept piétons y ont perdu la vie, dont 16 âgés de plus de 65 ans, et 141 ont été gravement blessés.

Le fait que les aînés aient souvent moins de mobilité, moins de réflexes et que leurs sens soient moins affinés les rend particulièrement vulnérables, souligne Mme Laberge. « Malheureusement, quand ils sont victimes d'un accident, ils risquent plus souvent de mourir, alors que les plus jeunes peuvent s'en sortir avec des fractures multiples. »

Préoccupée par la hausse du nombre de piétons âgés fauchés par des automobilistes, la SAAQ a lancé, l'automne dernier, une vaste campagne de sensibilisation. L'auteure Marguerite Lescop, porte-parole de la campagne auprès des aînés, a entrepris une tournée de plusieurs résidences de personnes âgées pour rappeler certaines règles de sécurité et distribuer un dépliant intitulé *Traverser la rue. Un pas de travers et c'est l'enfer...*



PHOTO MICHEL GRAVEL, La Presse ©

L'intersection Sainte-Catherine et University, à circulation des plus denses à Montréal.

Multimillionnaire du 6/49, il devra en faire profiter son ex-femme

CHRISTIANE DESJARDINS

Même s'il était divorcé depuis huit ans quand il a rafflé un gros lot de cinq millions de dollars au lotto 6/49, un homme devra donner une partie de sa cagnotte à son ex-femme, vient de trancher la Cour d'appel.

Après 25 ans de mariage, le couple se sépare en 1990. L'homme était courtier d'assurance et sa femme n'avait jamais travaillé à l'extérieur, s'occupant plutôt de faire fonctionner la maison et d'élever leurs trois enfants. Jusque-là, leur vie avait été plutôt aisée financièrement. Le juge accorda une pension de 1000 \$ par mois à madame, le transfert d'une automobile, une somme de 10 000 \$ prévue au contrat de mariage, ainsi qu'une autre somme de 22 000 \$.

Mais voilà, dès après le divorce, la femme voyait son train de vie grandement diminuer, notamment parce qu'elle avait toutes les difficultés du monde à se faire payer par son ex-mari. Elle a été contrainte de faire effectuer de multiples saisies, alors que son conjoint multipliait les mesures dilatoires. La femme a même dû avoir recours à l'aide sociale et a dû se résoudre à occuper un petit logement humide, dans un demi-sous-sol. Pour sa part, le mari a à peu près le même train de vie qu'avant son divorce.

Les trois juges de la Cour d'appel, Jean-Louis Baudoin, René Dussault et Jacques Chamberland, rangent définitivement monsieur dans la catégorie des « mauvais payeurs ».

Le 26 août 1998, coup de théâtre : monsieur gagne cinq millions à la loterie. Madame s'adresse alors à la cour pour obtenir une modification de sa pension alimentaire.

En août 1999, la Cour supérieure accorde à la femme, maintenant âgée de 70 ans, une somme forfaitaire de 350 000 \$, une pension alimentaire de 3000 \$ par mois jusqu'au paiement complet de la somme forfaitaire, et une provision pour frais de 5000 \$. L'ex-mari, âgé de 69 ans, décide d'en appeler.

Selon l'homme, la demande de sa femme revient à partager ses gains à la loterie, alors que son obligation envers elle doit se limiter à combler ses besoins alimentaires tels qu'ils existaient pendant le mariage. Madame alléguait de son côté que lors de la dissolution du mariage, la pension alimentaire avait été évaluée en fonction de la capacité de payer de monsieur à l'époque.

La Cour d'appel donne raison à madame, en ce sens que le gain à la loterie donne la capacité à monsieur de redonner à madame un train de vie analogue à celui qu'elle a connu durant le mariage. « Certes le gain n'a pas été acquis pendant le mariage. Il n'en reste pas moins qu'en droit, la chose n'a que peu d'importance, puisqu'il ne s'agit là ni d'un partage de régime matrimonial, ni d'une répartition de patrimoine familial », peut-on lire dans la décision de la Cour d'appel.

Les trois juges confirment donc le jugement de la Cour supérieure et soulignent qu'il est de loin préférable dans cette affaire d'imposer un « clean break », soit l'octroi d'une somme globale, vu le caractère de mauvais payeur de l'ex-mari, l'âge des parties et la nouvelle capacité de payer de monsieur. Gagner au 6/49, ça change pas le monde, c'est bien vrai...

Un homme veut avoir sa chance au tirage télévisé de Loto-Québec

CHRISTIANE DESJARDINS

Perdre sa chance à Loto-Québec, ça ne change pas le monde, mais... Un homme qui s'est vu refuser l'accès au tirage télévisé de Méga Millions alors que son billet lui en donnait le droit, vient de s'adresser à la cour pour qu'on oblige la Société des loteries du Québec à lui donner la chance... qui lui revient de droit.

Le 9 janvier dernier, vers midi, Martin Archambault a déboursé 25 \$ pour acheter un billet Méga Millions 2000 dans une épicerie de Montréal-Nord. L'homme n'a rien gagné des lots instantanés, mais il a gratté trois téléviseurs sur une partie du billet, ce qui lui accordait une participation à un tirage télévisé. Vingt lots seraient alors tirés en direct à la télévision : cinq lots d'un million, cinq de 100 000 \$ et dix de 20 000 \$.

En regardant les instructions à l'endos du billet, M. Archambault s'est rendu compte que le tirage avait lieu le même jour, soit le 9 janvier, et qu'il fallait s'inscrire au bureau de Loto-Québec au plus tard le 7 janvier pour y par-

ticiper. Cela étant évidemment impossible, il s'est précipité au Théâtre Saint-Denis où le tirage devait commencer vers 15 h 30.

Il arrive donc au théâtre vers 13 h 30 et explique sa situation. Sur place, on le fait patienter environ 45 minutes, puis on lui signifie qu'il est trop tard, puisqu'il ne s'est pas inscrit comme le voulait le règlement... Le jeu s'est déroulé avec les 45 participants qui s'étaient inscrits à temps.

Dans les documents déposés hier au palais de justice de Montréal, Archambault signale que la faute incombe à la Société des loteries du Québec, qui a continué la vente des billets Méga Millions après l'expiration du délai requis pour être admissible au tirage télévisé du 9 janvier 2000. Il réclame le droit de participer à un tirage télévisé, au cours duquel des lots de somme montant que ceux de Méga Millions seront offerts. Il signale que les participants du tirage du 9 janvier avaient une chance sur deux de remporter l'un des 20 lots offerts.

Sciences

Une épine au pied de Montignac

Une étude contredit l'un des fondements de la célèbre méthode

ANDRÉ PRATTE

Une étude réalisée en Suisse vient ébranler l'un des fondements de la célèbre méthode Montignac.

Publiée dans l'*International Journal of Obesity*, cette étude montre que des sujets soumis à un régime amaigrissant traditionnel, fondé sur la diminution du nombre de calories, ont maigri autant que d'autres ayant suivi une diète basée sur la dissociation des glucides et des lipides, un des principes prônés par Michel Montignac.

« Nos résultats (...) renforcent l'idée que c'est l'ingestion de calories, et non la composition ou la distribution de l'énergie consommée durant la journée, qui détermine la perte de poids causée par les diètes amaigrissantes », affirment les chercheurs des hôpitaux universitaires de Genève. Ceux-ci s'inscrivent donc en faux contre la thèse de M. Montignac, selon qui « ce n'est pas l'énergie contenue



Michel Montignac

dans les aliments qui provoque la prise de poids ». L'auteur principal de ce récent article est l'endocrinologue Alain Golay. M. Golay est lui-même auteur d'un livre proposant des régimes amaigrissants, *Le Perso Régime*, publié il y a trois ans. Le docteur Golay s'est élevé contre le fait que Montignac et d'autres prescrivent la même diète à toutes les personnes souffrant d'embonpoint.

Assistons-nous ici à une bataille commerciale entre deux méthodes ? En tout cas, la recherche pilotée par Alain Golay a été publiée dans une revue scientifique, et

RECHERCHE UNIVERSITAIRE

donc revue par d'autres chercheurs. Dans le cadre de cette étude, 54 personnes obèses ont été suivies à l'hôpital pendant six semaines. Durant cette période, elles ont toutes été soumises à un régime sévère, et leur alimentation a été contrôlée au radis près.

Les sujets étaient séparés en deux groupes. Les membres de chaque groupe suivaient une diète en tout point identique sauf pour une chose : dans le second groupe, appelons-le le groupe Montignac, les repas ne comportaient jamais de combinaison lipides-glucides.

Au bout des six semaines, les sujets avaient en moyenne perdu entre six et huit kilos sans qu'un ou l'autre des deux régimes obtienne de meilleurs résultats. Dans les deux groupes, la perte de poids

s'est faite au même rythme, la fonte de gras a été équivalente, et le taux de cholestérol a baissé dans les mêmes proportions.

Ainsi, si l'on en croit ce résultat, éviter la combinaison de lipides et de glucides ne rend pas plus efficace un régime amaigrissant. Le principe de la dissociation, affirment les chercheurs suisses, « repose purement sur une base théorique et n'a pas été prouvé scientifiquement ».

Les auteurs de l'article ne semblent toutefois pas tenir compte du raffinement que le diététiste autodidacte a apporté à sa méthode au cours des années. « L'expérience aidant, il nous a paru que le message dissociatif était trop réductionniste même s'il était suffisant pour obtenir des résultats », écrit-il dans un livre récent. M. Montignac distingue aujourd'hui les bons et les mauvais glucides, selon leur index glycémique, devenu « en fait le fondement de base de (ses) princi-

pes nutritionnels ». Les aliments ayant un index glycémique bas favoriseraient moins l'accumulation de gras, et seraient donc moins néfastes lorsque digérés en même temps que des lipides.

Rappelons qu'une recherche menée il y a quelque temps par une équipe de l'Université Laval a révélé que les personnes suivant la méthode Montignac diminuaient sensiblement leur consommation de calories. Dans l'esprit des chercheurs responsables, c'est cette baisse des calories qui serait à l'origine de la perte de poids, contrairement à ce que prétend M. Montignac.

Par contre, les aliments qu'il suggère comportant beaucoup de protéines, les personnes qui suivent la méthode seraient moins tenaillées par la faim que celles qui suivent une diète classique. Autrement dit, la méthode Montignac fonctionnerait, mais pas nécessairement pour les bonnes raisons !

Le séquençage du génome humain est complété

Agence France-Presse
WASHINGTON

Le séquençage du génome humain, annoncé hier par la société américaine Celera Genomics, fera faire un nouveau bond aux recherches sur la génétique mais la route est encore longue pour déterminer le rôle de chacun de nos gènes.

« Celera Genomics a achevé le séquençage du génome d'un être humain », a déclaré dans un communiqué la société du Maryland, marquant un point essentiel dans la course au décryptage des trois milliards de paires de bases qui constituent les quelque 100 000 gènes du génome humain.

Désormais, deux nouvelles étapes attendent Celera Genomics : la mise en ordre de la grande carte de la vie et l'identification de chaque gène, avec sa fonction.

La société, qui a commencé sa tâche titanesque en septembre dernier avec une méthode révolutionnaire, a en effet séquencé le génome par fragments. Il s'agit maintenant de mettre ces morceaux bout à bout, dans le bon ordre. « Maintenant que nous avons complété le séquençage du génome d'un être humain, nous allons nous tourner, avec nos ordinateurs, vers sa mise en ordre », a déclaré le président de Celera Genomics, Craig Venter.

Il a prouvé récemment qu'il savait effectuer cette opération en annonçant le séquençage, avec la même méthode, des quelque 13 600 gènes constituant l'acide désoxyribonucléique (ADN) de la mouche drosophile, ou mouche du vinaigre.

Ensuite commencera le long processus d'identification de chaque gène, pour déterminer son rôle dans le fonctionnement du corps humain. Ce travail sera particulièrement long et ardu, étant donné

qu'il s'agira également de comprendre l'interaction de ces gènes. Par exemple, il semble qu'au moins trois types de gènes sont impliqués dans le cancer.

Il faudra également déterminer les différences génétiques entre les êtres humains, qui expliquent les différences de couleur des yeux ou la plus grande susceptibilité à telle ou telle maladie.

Pour cela, Celera Genomics est en train de séquencer le génome de cinq autres êtres humains — hommes et femmes — d'origines ethniques différentes.

Celera Genomics a en tout cas pris une longueur d'avance sur le Projet public du génome humain, piloté par les Instituts nationaux de la Santé (NIH), dans la course au décryptage du « Livre de la vie ».

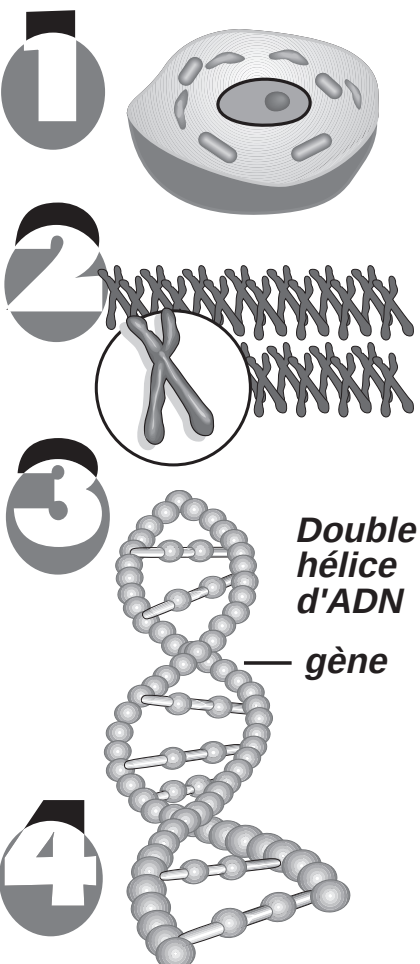
Une fois qu'elle aura mis en ordre les fragments dont elle dispose, elle les mettra à la disposition de toute la communauté scientifique, comme elle s'y était engagée dès le début de ses recherches.

Brevets

Le mois dernier, le président américain Bill Clinton et le premier ministre britannique Tony Blair avaient d'ailleurs lancé un appel aux scientifiques du monde entier pour qu'ils versent dans le domaine public toutes les informations concernant le décodage du génome.

Ils avaient toutefois reconnu la nécessité de breveter les inventions

Le décodage du génome humain



1 Le génome humain
Le noyau des cellules est porteur du **génome humain**. Celui-ci comprend des molécules d'**ADN** (acide désoxyribonucléique) organisées en **chromosomes**

23 chromosomes
Le matériel génétique de chaque être humain comprend 23 paires de **chromosomes** dont l'une détermine son sexe

100 000 gènes
Chaque molécule d'**ADN** comprend de nombreux **gènes**

3 milliards de combinaisons
L'**ADN** contient 3 milliards de combinaisons moléculaires, autant d'instructions génétiques spécifiques

Objectifs:

Identifier 100 000 gènes dans l'ADN

Décoder 3 milliards d'informations

Créer des banques de données

Applications médicales:

L'identification des gènes responsables de maladies est le premier pas vers le développement de remèdes

Cancer

Système immunitaire

Système nerveux

Laurence Saubadu AFP

issues des recherches génétiques, un domaine dans lequel se sont déjà lancées plusieurs compagnies, dont Celera Genomics. Celle-ci a déjà signé un accord en ce sens avec les laboratoires Rhône-Poulenc Rohrer pour la mise au point de thérapies contre des maladies dont le cancer et l'asthme.

La connaissance de la structure génétique humaine pourrait ouvrir une nouvelle ère dans le domaine de la médecine, avec l'élaboration de nouveaux vaccins et médicaments, notamment pour traiter des maladies ou des infections aussi variées que celles d'Alzheimer, de Parkinson, du sida, des maladies

cardiovasculaires, ou encore certaines formes de cancer.

Celera Genomics a décidé de ne pas s'arrêter dans sa quête du génome : après avoir réalisé celui de la mouche drosophile et, par segments, celui de l'homme, la société a annoncé avoir commencé à décrypter celui de la souris.

La fin du monde se produira-t-elle en mai ?

Le mois prochain, le Soleil et six planètes, dont la Terre, seront alignés comme des boules de billard cosmiques. D'ores et déjà, des astrologues prédisent que le phéno-

mène déclenchera séismes, éruptions, raz-de-marée et autres cataclysmes dans le monde. Les scientifiques affirment, eux, qu'il n'y a rien à craindre.

Le Soleil, Mercure, Vénus, la Terre, Mars, Jupiter et Saturne apparaîtront alignés dans l'espace du 5 au 16 mai. En avant-première de ce spectacle céleste, Mars, Jupiter et Saturne devaient être visibles sur un même plan jeudi soir prochain dans le ciel de l'ouest des États-Unis.

Le grand alignement de mai ne pourra être observé en raison de l'éclat du soleil. Mais il en faudrait plus pour calmer les ardeurs de certains prophètes de l'apocalypse.

L'auteur américain Richard Noone prédit un déplacement de la croûte terrestre et des pôles. « Franchement, ce sera un Armageddon géologique », met-il en garde dans *5/5/2000 : Ice, The Ultimate Disaster*, un livre de 390 pages. « Il y aura des éruptions dans le monde entier. Des séismes d'une magnitude supérieure à ce que Richter avait jamais imaginé. Des tsunamis de dizaines de mètres de haut, balayant des centaines de kilomètres à l'intérieur des terres. »

Les astrologues estiment que l'alignement marque le passage de l'ère du Poisson à celui du Verseau, et, à en croire certains, il y a aurait de quoi s'inquiéter. L'Américain Norman Arens évoque une « accumulation d'énergie » qui va provoquer séismes, inondations et éruptions cataclysmiques, ainsi que le déclin des valeurs chrétiennes.

Les astronomes se montrent pour leur part extrêmement rassurants. Le phénomène « est très beau », souligne Dennis Mammana, du Centre spatial Reuben Fleet de San Diego. « Son importance se limite à ça. »

d'après AP

© 2000 Godiva. "7-11 Lab" est une marque de Godiva. Tous les droits sont réservés.



VENEZ GOÛTER À NOS ÉCHANTILLONS DE PAQUES CHEZ GODIVA.

Arrêtez-vous, dès maintenant jusqu'au mardi 11 avril, à n'importe quelle boutique Godiva, et laissez-vous tenter par un échantillon gratuit Godiva™, joliment emballé: œuf au chocolat au beurre d'amandes ou œuf au croustillant chocolat praliné aux noisettes. Pour commander un cadeau ou trouver une boutique Godiva près de chez vous, appelez notre boutique du Centre Rockland au 514-738-3766 ou rendez-nous visite à www.GODIVA.com ou sur AOL (Keyword: GODIVA).

Œuf Aux Truffes Godiva - 15\$ Ballon Du Printemps 1 Lb - 45\$

GODIVA
Chocolatier

Ogilvy Centre Rockland
514-849-4789 514-738-3766

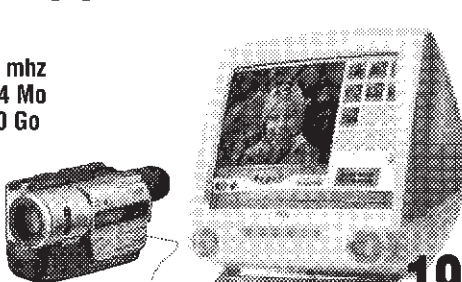
2842070

Redécouvrez les classiques... Ou réalisez les vôtres.

Courez la chance de gagner une caméra vidéo numérique!

iMac DV

- Processeur G3 400 mhz
- Mémoire vive de 64 Mo
- Disque rigide de 10 Go
- Lecteur DVD-ROM
- Écran 15"
- Logiciel iMovie
- Modem 56K
- Garantie 1 an



1999 \$

Avec l'achat d'un iMac DV, courez la chance de gagner une caméra vidéo numérique Sony DCR-TR7000. Le modèle illustré est à titre indicatif uniquement. Offre valide du 17 mars au 16 juin 2000. Le tirage aura lieu le 27 juin 2000.

inSo
Centre de Services

6615, avenue du Parc, Montréal
Stationnement réservé à l'arrière au 6640, Jeanne-Mance

Apple
Concessionnaire autorisé

* À l'achat d'une imprimante à jet d'encre HP série 800, 900 ou 1200. Tous les détails en magasin. Apple et le logo Apple sont des marques déposées d'Apple Computer, Inc., enregistrées aux États-Unis et dans d'autres pays.

2842270

Actualités

Saint-Henri dit NON à Matrec

Les résidants ne veulent ni des odeurs du dépotoir ni des 215 camions qui vont sillonner les rues du matin au soir



Michèle Ouimet

Claude Giasson fouille dans ses factures étalées pêle-mêle sur la table de la cuisine tout en racontant comment une poignée de citoyens de Saint-Henri ont décidé de s'opposer au projet de la compagnie Matrec qui veut construire un centre de transbordement de déchets dans Saint-Henri.

C'est lui qui a fabriqué dans son sous-sol les pancartes qui ont servi pendant les manifestations. Il a acheté des crayons, du papier, du carton, des morceaux de bois, de la peinture et des vis. L'argent, il l'a pris dans sa poche et il espère qu'il va pouvoir s'en faire rembourser une partie en « quêtant » auprès du CLSC et des conseillers municipaux indépendants qui l'appuient.

Quand il a su que Matrec voulait construire son centre de déchets tout près de chez lui, il n'en revenait pas. « Je me disais c'est trop près, ça se peut pas ! J'ai pris un *tape* pis j'ai mesuré la distance entre le site et la première maison du quartier : 92 mètres ! »

M. Giasson n'est pas le seul à être outré par ce projet. Cette semaine, une centaine de citoyens en colère ont pris d'assaut la grande salle du conseil de l'hôtel de ville de Montréal. Ils ont d'abord écouté poliment les délibérations de la Commission du développement urbain qui étudie le projet de Matrec, mais, à la fin, exaspérés par les rappels à l'ordre de la présidente, Hasmig Belleli, qui ne supportait aucune remarque du public, ils ont pris le contrôle de la salle en chantant des chansons et en scandant des slogans.

Mme Belleli a immédiatement suspendu la séance. Dehors, huit voitures de police attendaient les manifestants qui ont tranquillement quitté l'hôtel de ville.

Hier, même si le quartier Saint-Henri était calme, la grogne était palpable. La fierté des gens de Saint-Henri a été heurtée par le projet de Matrec qui veut transborder 300 000 tonnes métriques de déchets par année, non seulement de Montréal, mais aussi de villes riches comme Outremont, Montréal-Ouest, Mont-Royal, Westmount, Hampstead et Saint-Luc.

« Saint-Henri est hypothéqué physiquement par les autoroutes, l'échangeur Turcot et les nombreuses voies ferrées. Il y a déjà des problèmes de bruit et de poussière, a expliqué le directeur général du CLSC Saint-Henri, Louis-Paul Thauvette. Et là, on va construire un centre de déchets ? Les milieux défavorisés en ont assez sans qu'on en rajoute. C'est une question d'estime. »

Les résidants ne veulent ni des odeurs, ni des 215 camions qui vont sillonner les rues du quartier de 6 h à 1 h du matin, en passant près des écoles et des résidences pour personnes âgées.

À la résidence Mance-Décary, qui accueille 240 personnes dont la moyenne d'âge frise les 82 ans, on est inquiet. Et en colère.

« Je ne peux pas croire qu'en l'an 2000, on peut installer un centre de déchets en plein centre-ville, a lancé la directrice du service à la clientèle, Francine Bouchard, qui se retient pour ne pas accuser le maire Bourque de tous les maux. Je vis à LaSalle et je vous jure que ça ne passerait pas des histoires comme ça. Comment veux-tu vendre ta maison après ça ? Comment voulez-vous avoir un milieu de vie intéressant ? »

La résidence Mance-Décary a une vue directe sur le futur centre de transbordement. L'été, les odeurs de déchets et le bruit des camions vont empoisonner la vie des gens, croit Mme Bouchard. Pas question de baisser les bras. « Je suis prête à mettre ça entre les mains des avocats. On n'oserait pas faire ça à Rosemont, Westmount ou Notre-Dame-de-Grâce ! »

À 35 mètres du terrain en question, un ancien bâtiment industriel a été converti en lofts, même si le zonage de la Ville ne le permettait pas. Des artistes et de jeunes entrepreneurs branchés ont choisi de vivre dans ce décor urbain. Va pour l'échangeur Turcot, les autoroutes et les voies ferrées. Mais un centre de déchets sous leurs fenêtres ? Jamais ! Les locataires se taisent de peur de se faire expulser par la Ville.

Francine Tessier, elle, n'a pas peur de parler. Quand elle a su que Matrec voulait s'installer à 200 mètres de sa maison, elle s'est rendue à Saint-Hubert où la compagnie gère un centre de transbordement de déchets et elle a cogné aux portes des maisons pour demander aux gens si les odeurs et le bruit les dérangent. Sur neuf personnes, sept ont répondu que la proximité du centre nuisait à leur qualité de vie. La compagnie fait d'ailleurs l'objet d'une quinzaine de plaintes par année, surtout l'été pendant la canicule. Les odeurs sont perçues sur une distance de 200 à 300 mètres.

De la fenêtre de son salon, Mme Tessier a une vue imprenable sur le terrain. « Je vais voir des camions de vidanges passer, ça va être effrayant. On ne sera plus capable de vivre. Les odeurs vont arriver *drett* ici. »

Lundi, la Commission du développement urbain reprend ses audiences. Mme Levac sera là, M. Giasson aussi. Ils sont prêts à tout pour bloquer le projet.



PHOTOS PIERRE McCANN, La Presse ©

Le terrain où sera construit le centre de transbordement de déchets de la compagnie Matrec, dans le quartier Saint-Henri, au sud de l'autoroute Ville-Marie, sous l'échangeur Turcot.



Deux maisons typiques de Saint-Henri, collées sur le chemin de fer du CN. Le centre de transbordement de déchets sera construit de l'autre côté de la voie ferrée.



Claude Giasson fabrique des pancartes dans son sous-sol. Sa maison est située à environ 150 mètres du futur centre de transbordement de déchets.

Ce soir
12 500 000 \$



Actualités

20 000 « sans-papiers » au Canada

Grande réforme en vue pour faire le ménage et rassurer les Canadiens

VINCENT MARISSAL
du bureau de La Presse, OTTAWA

Empêtré dans les interminables délais des demandes de réfugiés, Immigration Canada admet qu'il y a environ 20 000 « sans-papiers » perdus dans la nature.

Décidée à faire le ménage et à rassurer les Canadiens, la ministre de l'Immigration et de la Citoyenneté, Elinor Caplan, promet une grande réforme au cours des prochaines années.

Les 20 000 immigrants illégaux répertoriés depuis 1995 n'inquiètent toutefois pas Immigration Canada outre mesure. Selon les hauts fonctionnaires du ministère, il est fort probable qu'une majorité de ces gens soient, en fait, partis du Canada, peut-être aux États-Unis, ou encore renvoyés chez eux.

Mais pour éviter de voir grossir sans cesse le nombre de clandestins, Ottawa veut davantage de contrôle aussi bien à la source qu'à

l'entrée afin d'éviter que des gens puissent arriver ici et se faufiler entre les mailles trop élastiques du système.

C'est bien ce qui inquiète les groupes comme le Conseil canadien des réfugiés de même que le critique du NPD, Pat Martin.

« Comme d'habitude, on se rend compte que le gouvernement consacre davantage d'efforts à garder les immigrants en dehors du Canada qu'à les faire venir ici », indique M. Martin.

Mitchel Goldberg, du Conseil canadien des réfugiés, s'inquiète en outre de voir les agents d'immigration obtenir plus de pouvoirs leur permettant de détenir les revendi-

cateurs de statut de réfugiés.

« C'est préoccupant, surtout pour les enfants qui arrivent de pays où ils ont été maltraités, et que l'on mettra en prison ici, dit-il. Nous sommes d'accord avec le Haut-Commissariat aux réfugiés de l'ONU que ce genre de pratique est inacceptable pour un pays comme le Canada. »

Pour l'Alliance canadienne (les anciens réformistes), la ministre Caplan ne va au contraire pas assez loin. « Nous expulserions immédiatement tous les faux réfugiés, comme les Chinois qui sont arrivés par bateaux à Vancouver, explique Leon Benoit, porte-parole de l'Alliance canadienne en immigration. La Charte canadienne des droits et libertés lie les mains des agents d'immigration qui ne peuvent rien faire. »

Stockwell Day, le plus sérieux rival de Preston Manning à la tête de l'Alliance canadienne, a quant à lui affirmé la semaine dernière que

le Canada devrait mettre les illégaux dans un Challenger et les renvoyer d'où ils viennent sur-le-champ.

La ministre Caplan promet une lutte sans merci aux tricheurs, fraudeurs et aux trafiquants d'immigrants, mais ses positions sont encore bien loin de celles des réformistes.

Les vrais réfugiés auront droit à un traitement plus rapide, assure la ministre. Ceux qui entrent ici sans papiers et ne peuvent en obtenir de leur pays d'origine recevront leur droit d'établissement en trois ans plutôt qu'en cinq ans.

Serrer la vis

La refonte de loi sur l'immigration, en plus de serrer la vis aux illégaux, vise aussi à désencrasser un système qui ne permet pas au Canada d'atteindre ses objectifs de 300 000 nouveaux arrivants par an depuis quelques années.

Paradoxalement, il y a actuelle-

ment plus de 400 000 personnes au Canada et ailleurs dans le monde qui attendent de savoir si elles pourront venir s'installer au pays.

En adaptant le système de sélection sur l'adaptabilité des travailleurs étrangers plutôt que sur leur profession seule, Ottawa espère non seulement atteindre ses objectifs, mais aussi attirer ici « les meilleurs et les plus brillants ».

À Québec, le ministre de l'Immigration, Robert Perreault, a insisté pour qu'Ottawa s'engage à ramener à six mois les délais d'octroi de statut de réfugié, sinon Québec continuera à réclamer que le gouvernement fédéral assume l'ensemble des coûts de séjour de ces personnes. Quelque 12 000 réfugiés débarquent annuellement au Québec. Les coûts de leur présence, principalement attribuable à l'aide sociale versée en attendant qu'on décide de leur statut, sont évalués à 100 millions par année, a indiqué le ministre Perreault.

Le Hells Woolley doit patienter derrière les barreaux

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Gregory Woolley, 27 ans, ne saura pas avant mercredi prochain s'il peut reprendre sa liberté sous caution. Seul Noir dans l'organisation des Hells Angels, il a été arrêté avant-hier à l'aéroport de Mirabel après qu'un magnum 44 eut été trouvé dans un petit sac qu'il voulait emporter en Haïti.

Le substitut en chef du procureur général à Saint-Jérôme, Me François Brière, a expliqué hier au juge Valmont Beaulieu, de la Cour du Québec, que des expertises en balistique ont été réclamées sur l'arme saisie. Il a de plus indiqué que lors de l'audition de la requête de remise en liberté sous caution, la poursuite allait faire témoigner le sergent Guy Ouellet, l'expert de la Sûreté du Québec dans la lutte contre les bandes de motards.

L'une des armes qui ont servi à abattre Mario Flores et Jason Jac-

ques, tôt lundi matin à Montréal, était d'un calibre aussi puissant que celle retrouvée dans le sac. Flores a été atteint d'une balle à la tête et son compagnon a reçu plusieurs projectiles. Tous deux étaient des hommes de main de Woolley.

Lorsqu'il s'est présenté à l'aéroport, Woolley, membre des Rockers qui vient de mettre sur pied le gang « Syndicate », avait quelques valises, dont le petit sac qu'il voulait faire enregistrer. La préposée lui a dit que ce sac devait plutôt l'accompagner dans l'appareil. Finalement, le sac a été placé sur le convoyeur et a déclenché le signal indiquant qu'un objet de métal se trouvait à l'intérieur. Woolley aurait alors offert d'aller porter l'arme dans son auto.

Les policiers municipaux de Mirabel ont trouvé trois balles dans le chargeur. Ils ont aussi saisi une cagoule et une somme d'argent.

Cinq accusations ont été portées contre lui, dont l'une pour avoir tenté de transporter à bord d'un aéronef civil une arme offensive et une autre pour avoir refusé de se conformer à une ordonnance, soit de ne pas troubler la paix et d'avoir une bonne conduite.

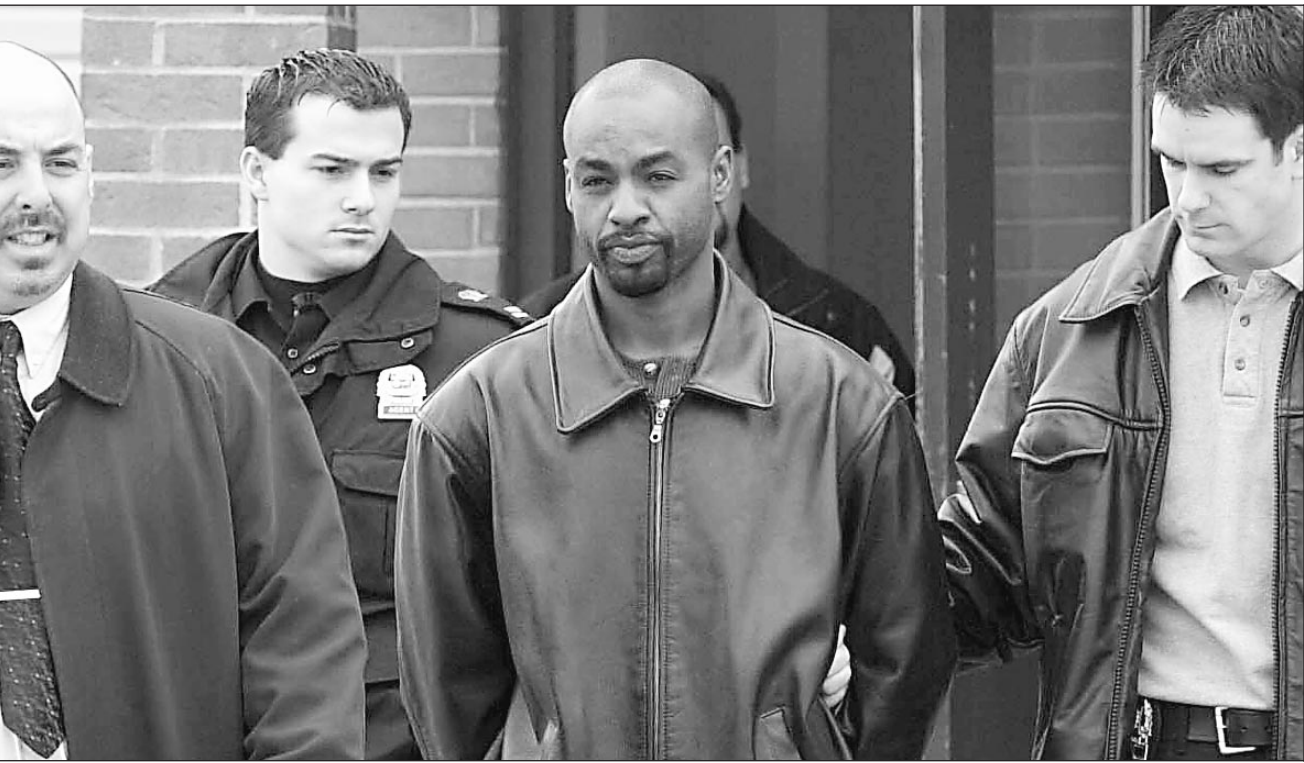


PHOTO PIERRE MCCANN, La Presse

C'est bien escorté que Gregory Woolley a quitté le poste de police de Mirabel pour aller comparaître au palais de justice de Saint-Jérôme. De gauche à droite, les agents Guy Dagenais, Pascal Guimond et Simon Cantin.

Les jeunes contestent de nouveau les résultats du Sommet de la jeunesse

HUGO DUMAS

Bravant une pluie froide, une centaine de jeunes ont calmement agité pancartes et drapeaux, en fin de journée hier, dans les rues du centre-ville de Montréal, pour signifier de nouveau au gouvernement de Lucien Bouchard qu'ils contestent les résultats du Sommet de la jeunesse.

La manifestation était pilotée par le Mouvement pour le droit à l'éducation (MDE), un organisme qui se définit comme un « syndicat national d'étudiants ». D'autres groupes se sont cependant greffés au noyau, dont l'Association pour la défense des droits sociaux et des membres du Parti communiste.

« Le gouvernement dicte où va l'argent. On est écoeurés, on veut un changement social », dit Mélissa Hamel du MDE.

« Un milliard en éducation, ce n'est pas assez », ajoute Benoît Lalonde, également du MDE.

Vers 17h30, les manifestants se sont agglutinés au carré Saint-Louis, près de la station de métro Sherbrooke. Ils ont ensuite descendu la rue Saint-Denis, emprunté la rue Ontario, bifurqué sur le boulevard de Maisonneuve, pour filer rue Union et terminer la marche devant les bureaux d'Hydro-Québec, boulevard René-Lévesque. La manifestation s'est déroulée dans le calme, rythmée par les battements d'un tambour.

Sur les pancartes des marcheurs, on pouvait lire des messages comme « Le Sommet nous a trahis », « Justice pour tous » et « À bas le capitalisme ». La police de la Communauté urbaine de Montréal (CUM) n'a rapporté aucun incident malheureux, hier soir. Les derniers manifestants se sont finalement éparpillés près de l'entrée de l'UQAM, vers 20h.

Le MDE revendique notamment la gratuité scolaire et un réinvestissement massif en éducation. Les manifestants provenaient de l'Outaouais, de Montréal, de Québec et Sherbrooke.



PHOTO RÉMI LEMÉE, La Presse

Les jeunes manifestants ont surtout dénoncé l'autoritarisme du gouvernement Bouchard.

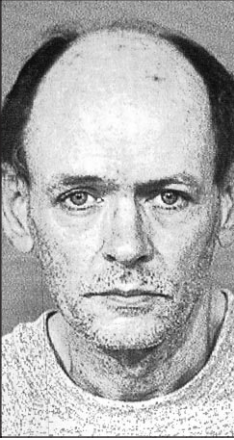
Soupçonné de onze vols de banque

Avec l'arrestation de Roy Ford, la police de la CUM croit pouvoir élucider une série de vols qualifiés commis au cours des derniers mois dans des institutions bancaires de l'ouest de Montréal.

Le réci-

diviste de 53 ans n'a offert aucune résistance au sergent-détective Michel Lebeau, de la section des vols qualifiés du SPCUM, qui l'a appréhendé vers 18h, mercredi, dans l'appartement de sa petite amie, dans l'ouest de Montréal.

Connu de la police pour des crimes similaires, Ford est soupçonné d'avoir braqué 11 banques au cours des mois de janvier, février et mars. Le quinquagénaire a comparu brièvement, jeudi pour répondre à huit chefs d'accusation de vols qualifiés, au palais de justice de Montréal.



Roy Ford

Indemnité consentie à la famille d'une victime du feu

CHRISTIANE DESJARDINS

S'il y avait eu un détecteur de fumée, des fenêtres mieux adaptées, ainsi qu'une seconde issue à son logement, Chakib El Asrany aurait sans doute pu sortir vivant de l'incendie qui a ravagé l'immeuble de la rue Prieur où il habitait, le 16 décembre 1995.

En conséquence, la Cour supérieure condamne la compagnie d'assurances du propriétaire à payer 28 681 \$ à la famille de l'homme, mort prématurément à 26 ans.

L'incendie avait débuté chez la voisine

d'El Asrany, au beau milieu de la nuit. Les chandelles que la femme avait allumées et laissées sans surveillance ont embrasé les draperies du salon. Les flammes se sont propagées au logement du jeune homme, qui dormait. Il a tenté de fuir, mais les flammes bloquaient l'unique porte de sortie de son logement.

Les experts ont retracé le parcours du jeune homme. De sa chambre, il aurait rampé dans le corridor jusqu'à la salle de bains. Les traces de ses doigts sur les vitres de la salle de bains témoignent qu'il a vainement tenté de s'enfuir en ouvrant la fenêtre qui donnait accès à l'extérieur de l'immeuble. Vaincu par la fumée, il s'est affaissé près de la baignoire et n'a jamais repris conscience. Il est mort à l'hôpital dans la journée. Quant à la voisine, qui disposait d'une deuxième sortie à son lo-

gement, elle a pu se sauver à temps.

Le propriétaire alléguait pour sa défense que tous les logements étaient munis de détecteurs de fumée. Selon lui, la jeune femme avait enlevé la pile du sien, pour l'utiliser dans son téléviseur. Quant à El Asrany, il aurait enlevé son détecteur de fumée pour faire des rénovations dans son appartement. La juge Hélène Poulin n'a pas cru le propriétaire, et n'a pas retenu l'argument du procureur de la compagnie d'assurances, L'Union canadienne, qui faisait valoir que le jeune homme avait été l'artisan de son propre malheur.

La famille de la victime réclamait 321 350 \$ à la compagnie qui assurait l'édifice. La juge accorde finalement à la succession 10 000 \$ pour la souffrance, rien pour l'abrégement de la vie, 10 681 \$ pour les

frais funéraires, et 8000 \$ pour la perte des biens et meubles, pour un grand total de 28 681 \$.

Les explications pour chacun de ces points vont comme suit : Chakib a subi des douleurs et a eu le temps de voir venir sa fin. « Même si elle n'avait duré que pendant un moment de raison, cette vision d'enfer doit être compensée jusqu'à un montant de 10 000 \$ », écrit la juge.

En ce qui concerne la mort prématurée, la juge rejette la réclamation parce que selon la Cour suprême, la perte objective d'années à vivre ne constitue pas, en soi, un préjudice pouvant être indemnisé. Le corps de Chakib a été rapatrié et inhumé au Maroc, et le tribunal accorde presque l'entière réclamation de la famille. Enfin, les biens et meubles ont été évalués à 8000 \$.

Île de Montréal

Les maires se réjouissent du prolongement du métro

Le maire de Verdun s'oppose à l'abandon du train léger sur l'estacade du pont Champlain

MARIE-CLAUDE GIRARD

Dans l'est de Montréal comme à Laval, on est tout sourire à l'annonce de la prolongation de l'autoroute 25, de la ligne bleue du métro jusqu'à Anjou et du métro à Laval.

En revanche, l'abandon au profit de l'autobus des projets de train léger sur l'estacade du pont Champlain, que devrait annoncer mardi le ministre Chevette dans son plan de transport, inspire des craintes au maire de Verdun.

« C'est jeter de l'argent à l'eau », estime Georges Bossé, qui est aussi président de l'Union des maires de banlieue sur l'Île de Montréal. On ne fait que déplacer l'endroit où passent les autobus, dit-il, sans que ce soit plus rapide ou plus sécuritaire.

L'Agence métropolitaine de transport a proposé en février un projet de train léger sur rail, une solution favorisée par la ministre des Affaires municipales. Auparavant, la Société des ponts Jacques-Cartier et Champlain, avait dévoilé une étude sur un monorail.

« J'espère qu'on ne veut pas relancer une guerre de drapeaux », dit M. Bossé, affirmant que le gouvernement fédéral, à qui appartient l'estacade, serait prêt à financer en partie un projet de train, mais ne voudrait pas d'autobus. Le BAPE avait rejeté le projet d'autobus en 1992, après avoir entendu les protestations des résidents de Verdun

et de l'Île-des-Sœurs.

À la Société des ponts Jacques-Cartier et Champlain, on réserve tout commentaire après le dépôt officiel du plan de transport.

Le prolongement du métro jusqu'à Anjou, au contraire, fait l'unanimité. « C'est une excellente nouvelle pour l'est de l'île. Ça fait des années qu'on demande de renforcer l'est, que Saint-Léonard paie pour le métro (sans avoir de station) », commente Frank Zampino, maire de Saint-Léonard et président de la Société de transport de la communauté urbaine.

Les vieux scénarios de prolongement de la ligne bleue prévoyaient trois stations à Saint-Léonard et une à Anjou, souligne-t-il. En ajoutant une seule station jusqu'à Viau, la STCUM calcule que la nouvelle station deviendrait la plus importante de la ligne bleue en nombre d'entrées.

La circulation serait réduite de huit à 12 minutes dans la rue Jean-Talon, souligne M. Zampino, et on rentabiliserait la ligne 5 bleue en réduisant sa sous-utilisation. Avec trois stations de plus, les gains seraient encore plus importants.

Le maire d'Anjou, Luis Miranda,



PHOTO ARMAND TROTTIER, La Presse ©

Le ministre Guy Chevette dévoilera mardi son plan de transport.

croit que le prolongement du métro, « un projet qu'il croyait tablé », permettra de développer le pôle d'emploi de sa région. « Si c'est vrai, je dis bravo. » Quant au prolongement de la 25, il estime qu'il est « indispensable pour le développement de l'est, pas seulement d'Anjou. Les belles industries se sont installées dans l'ouest de

l'île à cause du transport. » Le nouveau lien vers Laval rendra l'aéroport de Mirabel plus attrayant, en évitant la métropolitaine, estime-t-il.

« Ça va être extraordinaire », s'exclame le maire de Laval, Gilles Vaillancourt. La troisième station à Laval et la gare intermodale risquent d'avoir un impact sur le train

de Blainville, estime-t-il. Plutôt que d'entrer au centre-ville, le train pourrait arrêter à Laval, épargnant des millions à AMT.

Quant à la 25, il souligne que ce ne sera pas « le pont des Lavallois », mais de tout l'est de la région métropolitaine. Comme la présidente de la CUM, Vera Danyluk, il se réjouit de la participation du secteur privé, même si cela se traduira par des tarifs. L'investissement privé est de l'argent frais qui ne provient pas de taxes, souligne-t-elle. « Je suis heureuse de voir que M. Chevette semble favoriser l'est de Montréal. Je trouve ça extraordinaire. »

De son côté, le maire Bourque se dit heureux du prolongement du métro dans l'est, mais ne comprend pas l'urgence de prolonger l'autoroute 25. « Ce qui est urgent, c'est de développer l'est, relier Pointe-aux-Trembles et Rivière-des-Prairies, consolider le lien entre l'est et le centre-ville, prolonger le métro. Et ne pas oublier le lien entre le centre-ville, le Vieux-Port et la Rive-Sud... » Il réserve ses commentaires au dévoilement du plan de transport, dans l'espoir que les trois axes — Métropolitaine, développement de l'est et centre-ville —, ne soient pas oubliés. Pas de pont sur la Rive-Sud ? « Une bonne affaire », dit-il.

Montréal International veut se montrer transparent

L'organisme adopte une politique de gestion de l'information... qui tient compte de la concurrence

MARIE-CLAUDE GIRARD

Échaudé l'automne dernier par des appréhensions de manque de transparence, Montréal International a adopté en février une politique de gestion de l'information qui a notamment pour but d'éviter que la diffusion de certaines informations crée une situation préjudiciable aux travaux de l'organisme.

Les dirigeants de Montréal International ont annoncé l'adoption de cette politique hier, lors de leur quatrième assemblée annuelle. Financé majoritairement par des fonds publics, MI est un organisme à but non lucratif dirigé principalement par des représentants du secteur privé.

Pourquoi une politique de gestion de l'information ? « Je pense que c'est important qu'on assure tout le monde de notre transpa-

rence. On voulait une politique claire qui dise exactement ce qu'on va faire et ce qu'on ne fera pas. Ce qu'on ne fera pas, ce sera pour respecter la loi sur les renseignements personnels », indique Jacques Girard, président-directeur général.

Le texte de la politique précise aussi qu'elle a été établie pour assurer en tout temps la réalisation des objets de la mission de MI. Le désir de transparence doit tenir compte de l'environnement concurrentiel, précise-t-on.

Lors du transfert à MI des responsabilités de prospection de l'Office de développement économique, la présidente de la CUM, Vera Danyluk, avait formulé des réserves sur la transparence de l'organisme. Elle estime aujourd'hui que des éléments de la politique pourraient encore être améliorés. Par exemple, pour obtenir la quote-

part de la CUM à MI, il faudra s'adresser à la CUM, dit-elle. « La majorité des gens au conseil d'administration semble d'accord, dit-elle. Moi, j'aurais préféré des règles un peu plus libérales. » Malgré tout, elle préfère laisser le temps à la politique de faire ses preuves.

« À moins d'engagement contraire et sous réserve de la protection des renseignements personnels », MI « pourra » rendre public les subventions reçues des ordres de gouvernement, le montant des subventions qu'il accorde, les plans d'affaires, les budgets de dépenses approuvés par le conseil. « On va rendre public tout ce qui peut l'être », dit M. Girard.

MI a dévoilé hier ses états financiers et publié, comme prévu, les fourchettes de salaires de ses employés. Plutôt qu'un salaire précis, on indique les minimum et maximum, selon le type de poste. M.



Jacques Girard

Girard admet qu'il gagne 186 500 \$ à titre de PDG. D'après le document, on sait qu'il touche entre 140 000 \$ et 210 000 \$. Un vice-

président aux investissements gagne entre 104 000 \$ et 156 000 \$, un vice-président aux organisations internationales entre 92 000 \$ et 138 000 \$.

Depuis janvier, Montréal International a participé à une vingtaine de projets totalisant 221 millions d'investissement et générant près de 1490 emplois. MI y a contribué directement ou avec l'aide d'Investissements Québec et de la Société générale de financement. On compte parmi ces projets l'implantation d'un Club Med à Montréal et le transfert de contrats d'Ubisoft à Montréal.

Montréal International a pour mission « d'accroître la richesse collective, le niveau de développement économique et la notoriété du Grand Montréal » par l'investissement étranger, la venue d'organisations internationales et la promotion du territoire.

Têtes d'affiche



Édith Butler

credi 12 avril, à 18h30. Renseignements : 747-1597.

■ La chanteuse acadienne Édith Butler sera l'artiste invitée du souper-bénéfice de la Fondation du CHSLD-CLSC Saint-Laurent, qui aura lieu à l'hôtel Four Points (6600, Côte-de-Liesse, Saint-Laurent), le mercredi 12 avril, à 18h30. Renseignements : 747-1597.



Jacques Ménard

■ C'est sous la présidence d'honneur de Jacques Ménard, président du conseil d'Hydro-Québec (commanditaire principal), que seront présentés les icStabat Mater de Vivaldi et de Pergolesi, mettant en vedette les interprètes Emma Kirkby et Daniel Taylor, dans le cadre du concert gala du Studio de musique ancienne de Montréal, dimanche, à 20h, à la salle Pierre-Mercure. Coûts : 50 \$, et 100 \$ pour avoir également accès à la réception qui suivra le concert. Renseignements : 987-6919.

■ Le centre d'expression et d'interprétation de l'art thérapeutique et de l'art brut Les Impatients a recueilli près de 18 000 \$ avec la tenue de sa dernière exposition. On nous y propose maintenant de voir une exposition d'oeuvres réalisées par une fillette et un sexagénaire participant, avec l'artiste Pierre Henry, à des ateliers d'art-thérapie où se croisent trois univers personnels. Il en est ressorti une complicité porteuse d'espoir. Les Impatients est situé au 100, rue Sherbrooke Est (4^e étage). Renseignements : 842-1043.

Adressez vos communiqués à : Têtes d'affiche La Presse, 7, rue Saint-Jacques Montréal(Qc) H2Y 1K9

■ /Si la sécurité en patins à roulettes vous préoccupe, vous serez bien avisés de vous rendre au roulodôme Tazmahal (Palais du commerce, rue Berri, angle de Maison-neuve) dimanche, alors que les auxiliaires de l'Hôpital de Montréal pour enfants y tiendront une clinique de prévention des causes les plus fréquentes de blessures chez les enfants. Le tout se déroulera dans le cadre du deuxième « roul-o-thon » au profit de l'hôpital pédiatrique. Coût : 10 \$ (mets gratuits). Le tout débute à 9h dimanche, pour se terminer à 13h30. D'autres activités sont au programme. Tel. : 934-4307.

■ Colloque sur l'épuisement pro-

twik®

LE PANTALON SERPENT 39.95

Tissu Stretch

L'espèce recherchée du printemps. Mélange coton/spandex, il moule et bouge comme une seconde peau. Serpent gris et noir et aussi motif léopard. 3 à 13. Rég. 55.00* Tee-shirt manches plumes 30.00

la maison

simons

LE PRIX RÉGULIER S'ADDIT À CHAQUE CÉT ARTICLE. LES HABITUELS DE MONTRÉAL ONT DÉJÀ VU QUE SIMONS CE N'EST PAS UNE INDICATION DU PRIX AUQUEL EST VENDUE LA MARIOTTE DES ARTICLES EN QUESTION.

QUÉBEC PLACE STE-FOY • GALERIES DE LA CAPITALE • VIEUX-QUÉBEC, MONTREAL 977 RUE STE-CATHERINE OUEST, SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE

Les plaisanciers se sont échoués en masse l'été dernier, tant par inexpérience qu'à cause du bas niveau du fleuve

BRUNO BISSON

La Garde côtière a comptabilisé 229 échouements d'embarcations de plaisance sur le fleuve durant l'été 1999, entre Saint-Lambert et Tracy, alors que le niveau du Saint-Laurent était à son plus bas, une augmentation de presque 80 % par rapport à l'année précédente.

Au moment où le fleuve montre des signes plutôt inquiétants, à deux mois du début de la haute saison nautique, la Garde côtière va inciter les plaisanciers à être plus prudents et les inviter à se munir de cartes marines avant de s'aventurer sur un plan d'eau qu'ils ne connaissent pas.

Le nombre d'échouements de bateaux de plaisance, surtout des plus petits (de cinq ou six mètres), a considérablement grimpé au cours des deux derniers étés, conséquence probable des baisses du niveau d'eau dans le fleuve. Cela ne présage rien de bon pour les prochains mois, alors que la tendance du niveau d'eau vers le bas est encore plus marquée. *La Presse* a révélé mercredi que dans les Grands Lacs les niveaux d'eau enregistrés durant le mois de mars sont de 20 à 45 centimètres plus bas que la moyenne, et que dans le fleuve il manquait pas moins d'un mètre d'eau, par rapport au niveau moyen des flots au cours des 30 dernières années pour la même période de l'année. Le plus inquiétant, c'est

que cette forte tendance à la baisse s'est manifestée très tôt dans l'année, au moment où les Grands Lacs, comme le fleuve d'ailleurs, devraient être en pleine crue.

Trois secteurs à risque

Selon l'officier responsable du centre de sauvetage maritime, Hubert Desgagnés, les trois quarts des échouements survenus l'été dernier ont eu lieu dans trois secteurs seulement : 67 bateaux se sont échoués au port de Montréal, en particulier dans la région de Verchères ; une quarantaine se sont immobilisés sur l'eau après avoir accroché le lit du fleuve dans les îles de Sorel ; et sur le lac Saint-Louis, un plan d'eau peu profond où une baisse de niveau peut facilement jouer des tours, pas moins de 62 plaisanciers ont eu la mauvaise surprise de raclez le dessous de leur bateau ou de casser leur hélice au cours de l'été dernier, une hausse de plus de 40 % des incidents du genre à cet endroit.

À la Garde côtière, on n'avait pas été aussi occupé depuis au moins



PHOTO ARMAND TROTTIER, *La Presse* ©

Au pied du Quai de l'Horloge, des herbes hautes poussent déjà sur le lit dénudé du fleuve.

dix ans. « Nos données ne nous permettent pas de dire que les échouements ont été responsables de l'essentiel de l'augmentation de nos interventions, a dit l'officier Desgagnés, parce qu'il y a eu une augmentation de la fréquentation et parce que la saison de 1999 a été plus longue que d'habitude. Mais si on prend seulement le cas du lac Saint-Louis, nos interventions pour

des pannes, des échouements et d'autres incidents ont augmenté de 22 %, tandis que les échouements ont augmenté deux fois plus que cela. »

Personne ne pourra nier que la baisse inquiétante du niveau de l'eau dans le Saint-Laurent a eu pour effet direct d'augmenter le nombre des bateaux échoués. Après trois étés relativement cal-

mes, entre 1995 à 1997, où on comptait quelques dizaines d'échouements par saison, la Garde côtière a porté secours à 129 embarcations durant l'été 1998. L'année suivante, c'était 100 de plus. Une différence énorme qui s'explique par la baisse du niveau de l'eau, mais qui peut être aussi attribuable en partie à une augmentation de la circulation sur le fleuve, pour laquelle la Garde côtière n'a pas de données précises, ou à l'inexpérience de nouveaux capitaines du dimanche qui naviguent un peu à l'aveugle.

M. Desgagnés prend à témoin les nombreux échouements survenus l'été dernier sous le pont de l'île aux Tourtes (route 40), à la limite des lacs Saint-Louis et Deux-Montagnes. « Ils sont nombreux à décider de « piquer » par le chenal de l'île Perrot pour remonter vers le lac des Deux-Montagnes, et qui ne suivent pas les bouées. Quand on ne connaît pas le coin, ce n'est pas recommandable. Ils devraient sagement prendre les écluses. »

La Garde côtière se porte au secours des passagers, mais pas des bateaux. Ce sont des entreprises privées qui renflouent les embarcations échouées, et les frais pour ces dépanneuses des eaux peuvent être salés et sont, bien sûr, à la charge des plaisanciers.

Les baisses du débit du fleuve pourraient coûter cher à Montréal

BRUNO BISSON

Confrontée aux baisses marquées du débit du fleuve, à une hausse des pointes de la demande estivale en eau, à une augmentation de la population 20 000 personnes l'an dernier et à des coûts de production qui augmentent de façon inversement proportionnelle à la qualité de l'eau qu'on pompe dans le Saint-Laurent, la Ville de Montréal étudie la possibilité de moderniser sa prise d'eau secondaire pour assurer l'approvisionnement de ses usines de filtration.

« Si la demande continue d'augmenter et que le niveau d'eau du

fleuve demeure aussi bas, nous pourrions connaître des problèmes d'alimentation, et c'est pour cela que nos services ont commencé des démarches en vue de moderniser notre seconde prise d'eau dans le fleuve », a affirmé l'ingénieur Christian Marcoux, de la Ville de Montréal.

Au cours de l'été 1999, qui fut plus chaud que la normale et très sec, la demande de pointe en eau a atteint les 470 millions de gallons (2,15 milliards de litres) par jour, une hausse de 20 millions de gallons par rapport aux années précédentes. En temps normal, la production moyenne d'eau potable de

la Ville se situe plutôt autour de 392 millions de gallons (environ 1,8 milliard de litres).

Entre 40 et 50 municipalités du Québec puisent l'eau brute, à partir de laquelle est produite leur eau potable, dans le Saint-Laurent. Lorsque cette eau est puisée près des rives du fleuve à un moment où le niveau de celui-ci est très bas, sa température, plus élevée, peut favoriser le développement de micro-organismes qui, sans être toxiques, lui donnent une odeur et un goût parfois rebutants.

À la Régie intermunicipale de l'eau de Varennes, qui alimente cette municipalité ainsi que celles

de Sainte-Julie et de Saint-Amable, le directeur général, Normand Massicotte, précise que lors des périodes d'étiage normal du fleuve, en août et septembre, la Régie doit souvent ajuster le traitement de son eau en y mettant plus de chlore pour éliminer des micro-organismes qui sont plus nombreux. « Il arrive que l'eau sente le poisson ou le blé d'Inde, dit-il. Ce n'est pas toxique, mais nos clients n'aiment pas ça et on les comprend. »

Le cas de Montréal est toutefois unique au Québec. La Ville distribue une eau potable d'une qualité remarquable, au point où sa réputation fait quasiment le tour du

monde. Cette qualité est due pour une large part à la qualité de l'eau avant qu'elle soit traitée. La prise d'eau principale de Montréal se trouve dans les rapides de Lachine — une eau bien oxygénée, quasiment exempte de toute bactérie — et très loin de la rive. La seconde prise d'eau de la Ville est plus près de la rive et sa capacité de pompage est moindre. Mais comme on y a recours plus souvent depuis deux ans, on songe à augmenter cette capacité. Avec elle viendra toutefois une facture de traitement plus élevée de l'eau brute, et un coût global de production de l'eau potable plus élevé.

PLACE BONAVENTURE Du 7 au 9 avril 2000

Deux salons,
un seul billet !

On vous attend à bras ouverts !

MAINTENANT
OUVERT !

Salon fleurs, plantes et jardins

- Vingt-quatre magnifiques jardins de rêve à visiter dont le superbe jardin français, pays à l'honneur, et le jardin Art de vivre de Home Dépôt.
- Trucs, idées, conseils et nouveautés : pavés, bassins, éclairage, terreaux, engrais, ornements de jardin et plus encore...
- Les primeurs du nouveau millénaire.
- Des conseils de professionnels pour vous aider à réaliser vos projets.
- À l'Espace Info-jardins, assistez aux conférences données par des spécialistes.
- L'art de l'agencement des couleurs, des formes et des styles à la Place de la fleuristerie et de l'horticulture présentée par l'École professionnelle de Saint-Hyacinthe

Salon vacances et loisirs d'été

- Les vingt régions du Québec vous présentent leurs attraits touristiques et vous offrent leur guide régional 2000 en primeur.
- Découvrez le Canada Atlantique, les coins pittoresques du Nouveau-Brunswick et les plus belles destinations de l'Ontario et de la côte Est américaine.
- Des centaines de nouvelles destinations et de nouveaux forfaits: théâtre d'été, camping, aventure, pêche, parcs et réserves fauniques, golf, agrotours et plus encore...
- Les plus importants intervenants du cyclotourisme au Québec vous présentent leurs nouveaux circuits et sentiers.
- À la Place d'animation Chrysler, assistez aux conférences et spectacles des plus divertissants.

Un événement



En association avec



En collaboration avec



HEURES D'OUVERTURE

Vendredi 11 h à 21 h
Samedi 10 h à 22 h
Dimanche 10 h à 18 h

PRIX D'ENTRÉE (taxes incluses)

Adultes 9 \$
Étudiants et aînés 7 \$
Enfants de 6 à 12 ans 3 \$

La billetterie fermera une heure avant la clôture du Salon.

***Bibliothèque
et Archives
nationales***

Québec 

La Presse

7 avril 2000

Page A9 manquante

***Bibliothèque
et Archives
nationales***

Québec 

La Presse

7 avril 2000

Page A10 manquante

Matériel, etc.

Cyberpresse

technologie@lapresse.ca

L'activité physique motivée par Internet



Éric Bernatchez

collaboration spéciale

Depuis quelques années, je me plais à dire aux autres membres de mon centre sportif que mon entraîneur, c'est Internet lui-même, à cause des conseils que j'y trouve. Mais maintenant que Netpulse s'installe au nord du 45^e parallèle, cela pourra être vraiment vrai...

Netpulse, une compagnie californienne, s'est juré d'offrir Internet aux sportifs qui s'ennuient. Depuis quelques années, elle transforme clubs sportifs américains les plus chic en cafés Internet nouveau

genre, en adaptant des écrans minces branchés sur un ordinateur à des équipements pour le conditionnement physique cardio-vasculaire.

À quoi bon ? Si vous avez déjà essayé une de ces machines, vous connaissez la réponse. Qu'il s'agisse d'un vélo stationnaire, d'un appareil d'entraînement elliptique ou de trekking, on a toujours droit au même affichage : de petites colonnes de points rouges insignifiants supposés représenter des montagnes. Au bout de 10 minutes, c'est l'ennui total.

Mais attention, avec un appareil d'entraînement branché sur Internet, c'est tout le contraire. J'en ai fait l'essai lors d'un récent voyage à New York, au Crunch Gym de la rue Lafayette, et pour la première fois j'ai réussi à faire mes 45 minutes de vélo stationnaire sans m'ennuyer. L'attrait d'Internet balayait la banalité et faisait s'évaporer les minutes qui, d'ordinaire, ont l'air extensibles.

Le coeur du système Netpulse, qui commence à faire son entrée au Canada, c'est un écran tactile mince à cristaux liquides. Le reste, ce n'est qu'un ordinateur, deux ou trois branchements sur l'appareil

de conditionnement, et une interface bien pensée.

Vous commencez en touchant l'écran et aboutissez sur un menu de sites populaires ; mais vous pouvez aussi taper vos adresses vous-même grâce à un clavier qui apparaît à l'écran sur demande. Sur les côtés de l'écran se trouvent des boutons qui permettent d'augmenter l'intensité de l'exercice et, dans une mince ligne au bas de l'écran, les données habituelles : calories brûlées, temps écoulé, distance parcourue. Juste au-dessus, un bandeau publicitaire. Netpulse vante d'ailleurs auprès de ses annonceurs son public captif, éduqué et tellement actif qu'il n'a pas le temps de surfer le Web... sauf peut-être pour tromper l'ennui de l'exercice.

« Je suis plutôt paresseuse et avant, après 10 minutes, j'en avais marre », commente Ulalume Zavala, une New-Yorkaise qui s'entraînait à côté de moi. « Lire un livre m'aidait, mais c'est trop sérieux et les caractères sont petits, tandis que ces appareils me motivent puisque je peux surfer sur des sujets plus légers. »

D'autres le font aussi pour poursuivre leur vie frénétique. J'ai vu

un hurluberlu qui surfait tout en parlant au téléphone et tout en pédalant ! Car, il faut bien le dire : inutile d'arrêter de pédaler, un écran apparaît aussitôt et menace de couper la connexion si vous ne recommencez pas. Pour surfer, il faut suer, c'est la règle. « Nous ne voulions pas avoir des gens qui traînent indéfiniment sur les appareils uniquement pour surfer le Web. En plus, ça les oblige à s'entraîner », dit Adam Handelsman, responsable des relations publiques de Netpulse.

Pédaler pour surfer, c'est en plein ce qui m'est arrivé. Je voulais terminer les articles que j'avais commencé à lire sur le site de *La Presse*, alors il a fallu que je continue. Mes 45 minutes ont passé comme un couteau dans le beurre. La compagnie offre même aux réguliers qui s'inscrivent un programme où vous pouvez gagner un mille aérien par mille parcouru sur l'appareil d'exercice. Une motivation de plus.

Netpulse se targue d'avoir branché ainsi plus de 500 gyms aux États-Unis, sur un potentiel de 50 000 établissements. Ils équipent les clubs sportifs en les dotant d'un

accès à haute vitesse de type ADSL (par ligne téléphonique) et utilisent l'équipement existant : l'ordinateur est fixé à l'avant de la base de l'appareil et relié à l'écran mince par un tube arqué. Il y a même une prise pour les écouteurs.

Les clubs sportifs les plus achalandés ont droit au système gratuitement, le tout étant remboursé par la publicité, une tendance née sur le Web avec ses tonnes de services gratuits financés par la pub, mais qui se déplace tranquillement vers le matériel. On voit même des compagnies qui installent des bornes publiques d'accès au Net non pas payantes, mais bien gratuites, entre autres dans les aires de services des autoroutes américaines.

C'est en se basant notamment sur cette stratégie que Netpulse prévoit « une expansion mondiale » qui commencera par l'Europe en passant par le Canada. Des appareils Netpulse seront d'ailleurs bientôt installés dans quelques clubs sportifs de Toronto et Vancouver.

Si la même chose se produit à Montréal, qui sait, peut-être que je pourrai enfin commencer à rester sur les exercices plus de 10 minutes ?

Québec : 200 millions pour moderniser l'informatique

Presse Canadienne
QUÉBEC

La modernisation de l'informatique au gouvernement du Québec va coûter au moins 200 millions, a admis hier le président du Conseil du trésor, le ministre Jacques Léonard.

M. Léonard était interrogé à l'Assemblée nationale par la députée de Lapinière, Fatima Houda-Pepin, au sujet de l'implantation au gouvernement québécois du nouveau système informatique appelé Gires.

Selon la députée Houda-Pepin, des évaluations du coût réel de l'implantation seraient beaucoup plus élevées, allant jusqu'à 300 millions, voire 600 millions. Elle a également souligné que le contrat pour Gires, signé avec la firme américaine Oracle, ne mentionnait pas de coût d'implantation.

Le ministre Léonard a expliqué que quatre entreprises internationales spécialisées avaient soumis leur candidature pour la modernisation de l'informatique du gouvernement. C'est un jury formé de 118 fonctionnaires, provenant de tous les ministères et organismes d'État, qui a unanimement choisi le plus bas soumissionnaire, la firme Oracle, pour le contrat.

Le coût théorique de revient du système s'établit à 25 000 \$ par poste de travail.

Déco Design & Cie

Nouveau à Montréal
Tissus • Dentelles
Draperies • Valences
Couvre-lits • Douillettes
Housses de couette
Coussins • Papiers peints
Peinture • Toiles
Stores horizontaux et verticaux
Pôles décoratives
Accessoires
Antiquités
Service de décoration en boutique et à domicile
205, av. du Mont-Royal Est, Montréal
(514) 286-1222

loto-québec
Tirage du 00-04-05
5 9 12 20 25 27
Numéro complémentaire: 39
Ventes totales: 22 973 430 \$
Prochain gros lot (appr.): 2 000 000 \$

Québec 49
Tirage du 00-04-05
5 17 22 31 40 42
Numéro complémentaire: 1
Ventes totales: 677 759,50 \$

Panco
Tirage du 00-04-06
2 5 9 17 28
29 31 32 35 36
39 43 45 48 49
53 57 58 62 69
TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec

Extra
Tirage du 00-04-05
NUMÉRO: 201180
Tirage du 00-04-06
NUMÉRO 690845

Sous-traitance dénoncée à Emploi-Québec

CLAUDE-V. MARSOLAIS

Une trentaine de fonctionnaires, membres du Syndicat de la fonction publique du Québec, ont manifesté hier devant les bureaux du centre local de l'emploi (CLE) de Rosemont afin de dénoncer l'octroi de contrats en sous-traitance à des ressources externes.

Deux dirigeants syndicaux qui accompagnaient les manifestants, Jacques Bouchard et Denis Turcotte, ont expliqué qu'un groupe de travail dont le SFPQ a été exclu recommandait en décembre dernier de confier un rôle de premier plan aux organismes externes qui deviendraient alors la porte d'entrée du réseau.

« On fait entrer le loup dans la bergerie. Il y a danger que les groupes et organismes externes définissent les besoins de la clientèle en fonction des services qu'ils veulent assumer et aux prix qui sont jugés rentables », soutient Jacques Bouchard qui met en doute la possibilité d'un accès équitable, universel et exempt de favoritisme en confiant la définition et la fourniture des services à des tiers.

Le ministère de la Solidarité sociale compte sur un personnel de 1000 agents d'aide sociale et économique et d'agents en employabilité pour donner les services. Ceux-ci comprennent l'accueil des gens, l'analyse des parcours en emploi, l'assistance dans la recherche d'un

emploi ou encore la référence vers des organismes de formation, etc.

M. Bouchard a expliqué que le SFPQ n'était pas entièrement opposé à ce que l'on confie des mandats à des organismes externes, mais pas au rythme où cela se fait présentement. L'an dernier, il y a eu 300 ententes avec des organismes externes.

« Il y a des situations où c'est avantageux, notamment dans les cas de fermeture d'usine, car un organisme externe agit alors en complémentarité avec Emploi-Québec. Mais actuellement on donne des contrats de plus d'un million de dollars à des intermédiaires en Gaspésie. On se dirige tout droit vers le dédoublement des services et la multiplication des guichets d'emploi, problèmes qui devaient être éliminés avec le rapatriement au Québec des politiques de main-d'oeuvre », dit-il.

Une porte-parole du cabinet du sous-ministre de la Solidarité sociale, Céline Lefrançois, a indiqué que le sous-ministre Jacques Gariépy comprenait les inquiétudes des fonctionnaires et qu'il avait



PHOTO PIERRE CÔTÉ, La Presse ©

Une trentaine de membres du Syndicat de la fonction publique du Québec ont manifesté devant le centre local de l'emploi de Rosemont, où se tenait une réunion de la Commission des partenaires du marché du travail, pour protester contre la politique du ministère de sous-traiter les services normalement donnés par Emploi-Québec.

convoqué une réunion dès aujourd'hui à Trois-Rivières avec les représentants syndicaux afin de trouver un terrain d'entente.

Pour faire le point sur l'actualité

LISEZ LE CAHIER
Plus
CHAQUE **SAMEDI** DANS
La Presse

S U C C È S **promotion**

Matelas Bonheur

- du charisme et de l'éthique

Matelas Bonheur, une autre belle réussite en tête de peloton des détaillants indépendants avec 14 succursales au Québec. Une affaire de famille aux premières heures d'un labeur qui ne comptait pas les heures.

L'entreprise a obtenu, ce qui n'est pas rien, la reconnaissance du monde de l'information « pour ses prix réguliers ici moins chers que chez les grandes maisons, même quand ces dernières grandes maisons vendent à 50% de rabais ! »

Nos prix sont meilleurs parce que nous évitons le *flafla*, le superflu tous azimuts, le tappe-à-l'oeil, pour nous concentrer sur la qualité du produit, dit son fondateur Hugues Labelle.

Il fait bien 6'3, élégant et souriant, détendu malgré un horaire chargé au point qu'il ne compte plus les heures: je les ai comptées une fois, et, hésite-t-il à la blague, j'ai eu peur ! Il démarrait l'entreprise en 1983. Fine administratrice, Gabrielle, son épouse, vient à la rescousse d'une inévitable expansion. "Redevable d'un certain charme ?" Il élude, *flamme*, élève la question à l'énergie déployée de partenaires-fondateurs qui ont du charisme. Nous y reviendrons.



Les Labelle sont pour ainsi dire nés dans la soupe. Notre père Georges, dira plus tard son frère Stéphane (ci-haut) nous a très tôt mis en contact avec les affaires dans ses magasins et notable boulangerie Labelle. Après son Barreau, Hugues Labelle ne se sent pas à son aise avec le brassage d'émotions que sollicitent certaines causes. La vie le retournera vers ce qu'il aime : à 12 ans, il se levait à 5H du matin pour aller au marché central, aimait le monde, les affaires.

Il ouvre le premier Matelas Bonheur sur Fleury Est en même temps que Normand Bachand ouvre, lui, sur Gouin O. Font affaire avec les meilleurs fournisseurs d'ici avec une qualité de résultat qui assure un retour d'ascenseur privilégié. Prend soin du client dont il assume les taxes. Il fournit des bases de roulettes gratuites. Assure livraison, installation, le suivi et le débarras des vieux matelas. Et quelques autres secrets... de succès.

L'équipe de partenaires-fondateurs a du charisme à la faveur de 14 entreprises à Brossard, Montréal, ville Lasalle, St-Eustache, St-Jérôme, Ste-Thérèse, Pierrefonds (Ste-Geneviève) Chateauguay : Normand Bachand reconnu pour sa précision administrative, Yvan Auclair pour son plaisir à travailler en équipe, Patrick Arkinson dont le leadership a attiré des chefs de file dans la vente.

La vente ? " Bien sûr, nous gagnons notre vie, l'information au client d'abord " souligne Hugues Labelle. La centaine de représentants ont du plaisir, de la connivence etc.

Enfin, par son choix, Stéphane Labelle résume peut-être ce succès: il a laissé le génie mécanique pour recomposer avec l'énergie familiale des affaires. Une énergie - parlez-en à son fils Simon, bravo ! - qui se communique là où la qualité- prix a séduit même l'information. Votre rédacteur Yvan, vous dit à une prochaine.



L'hôpital du Sacré-Coeur réclame un service de radiothérapie de 35 millions

CLAUDE-V. MARSOLAIS

La direction de l'hôpital du Sacré-Coeur de Montréal revendique à moyen terme la mise sur pied d'un service de radiothérapie au coût estimé de 35 millions, ce qui lui permettrait d'offrir la gamme complète de soins et services en oncologie.

Le directeur général Pierre Rollin a expliqué que Sacré-Coeur donnait déjà depuis 20 ans des soins et services en oncologie, comme la chirurgie et la chimiothérapie, mais que le centre hospitalier devait négocier constamment du temps de service pour ses patients avec les quatre hôpitaux de l'île de Montréal qui offrent des soins de radiothérapie.

Or, la disponibilité pour ce service se raréfie et la liste d'attente dans les cas urgents peut exiger un temps d'attente d'un minimum de trois semaines.

M. Rollin a rappelé que la ministre Pauline Marois avait annoncé des investissements nouveaux dans les centres hospitaliers qui disposent déjà de la radiothérapie, mais qu'à moyen terme, vers les années 2002-2003, il faudra prévoir l'établissement de nouveaux centres afin de répondre à la demande. Selon une étude du ministère de la Santé, le nombre de nouveaux cas de cancer s'accroît de 3 % par année de sorte que l'on prévoit 40 000 nouveaux cas déclarés en 2005.

C'est dans ce contexte que l'hôpital du Sacré-Coeur fait part au gouvernement de son intention d'offrir le service de radiothérapie et d'obtenir une partie des investissements futurs dans ce secteur.

Le président du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'établissement, Jacques Laplante, a noté que le centre d'oncologie dessert plus d'un million de personnes à l'ouest de l'île de Montréal et au nord, particulièrement à Laval, les Laurentides, l'Abitibi-Témiscamingue et le nord du Québec. La direction reconnaît

qu'il y a de la compétition pour obtenir des services de radiothérapie puisque l'hôpital de Saint-Jérôme et un hôpital de l'Abitibi sont également sur les rangs pour obtenir des investissements.

La directrice de la programmation à la région régionale de la santé, Francine Rochon, a indiqué que l'organisme appuyait fortement Sacré-Coeur dans sa démarche. « L'hôpital du Sacré-Coeur part avec des points en sa faveur puisqu'il donne déjà des services et des soins en oncologie », a-t-elle dit.

Quoi qu'il en soit, la direction de l'hôpital doit présenter au gouvernement son projet définitif en juin prochain. Si le projet reçoit l'aval du gouvernement, la direction a prévu de construire le bâtiment dans le prolongement du futur centre ambulatoire.

M. Rollin constate qu'il existe actuellement une pénurie de radio-oncologues et de techniciennes, mais il compte sur l'apport de spécialistes étrangers et sur la formation dans les universités pour combler les besoins.

Rappel de bicyclettes

Krane et Canadian Tire rappellent la bicyclette Supercycle, modèle 1800S, vendue exclusivement chez Canadian Tire, en raison d'un risque potentiel pour la sécurité. Il semble qu'un problème d'assemblage de la potence du guidon puisse causer une défaillance de la fourche avant et entraîner des problèmes de direction, ainsi que le détachement du guidon. Le rappel volontaire concerne environ 6200 unités vendues entre janvier et mars (numéros de produit 71-1425, 71-1426 et 71-1427). Les produits achetés avant et après ces dates satisfont à toutes les exigences canadiennes et ne sont pas concernés par ce rappel. Les consommateurs concernés doivent immédiatement cesser d'utiliser le produit et le rapporter à leur magasin Canadian Tire local, qui prendra les mesures nécessaires.

Traitements des rides

Pourquoi pas vous?

Dr Linda Pito
omnipraticienne

• LIPOSUCCION • DÉPRESSOTHÉRAPIE
• Acné • taches brunes • varices
Tarifs concurrentiels • Possibilités de financement

Clinique médicale d'esthétique
6716, rue Saint-Denis • 274-8001

VEUILLEZ DÉCOUPER ET EXPÉDIER AVEC VOTRE DON DÈS MAINTENANT

REPAS COMPLET POUR PÂQUES—1,97\$

Nous avons besoin de votre aide pour servir des milliers de repas chauds ainsi que d'autres services essentiels durant la période de Pâques aux personnes démunies, sans abri et qui souffrent dans la région de Montréal.

Avec 1.97\$ seulement, vous pouvez procurer un repas chaud et d'autres services vitaux qui pourraient être le point de départ pour une nouvelle vie.

S'il vous plaît, aidez-nous à donner de la nourriture et des soins aux personnes démunies, sans abri et qui souffrent. Postez votre don dès maintenant.

☐ 19,70\$ pour aider 10 personnes
☐ 39,40\$ pour aider 20 personnes
☐ 59,10\$ pour aider 30 personnes
☐ 78,80\$ pour aider 40 personnes
☐ 197\$ pour aider 100 personnes
☐ \$_____ pour aider autant de personnes que possible

Nom _____

Adresse _____ App _____

Ville/Prov./Code postal _____

Pour paiement par Visa/MasterCard, veuillez appeler au (514) 935-7729
Les montants mentionnés sont des coûts moyens et comprennent les frais de préparation et de service des repas. Un reçu d'impôt vous sera expédié.

LA MISSION BON ACCUEIL

1490, Saint-Antoine Ouest, Dép. 43977
Montréal (Québec) H3C 1C3

108 ANS AU SERVICE DES DÉMUNIS

Inspection en 120 points
1

Garantie d'usine prolongée
2

Taux annuel exceptionnel de 3,9%
3

édition **sélect**
Voitures d'occasion

ENCORE MIEUX VÉRIFIÉE QUE VOTRE RAPPORT D'IMPÔTS.

Seules les meilleures Jaguar d'occasion accèdent à l'édition sélect. Pour plus de détails : 1 800 4-JAGUAR ou le concessionnaire le plus près.

Une performance de toute beauté **JAGUAR**

***Bibliothèque
et Archives
nationales***

Québec 

La Presse

7 avril 2000

Page A13 manquante

Rive-Sud

Rivalité entre deux entreprises funéraires

Une concurrente américaine s'oppose à une demande de changement de zonage qui permettrait à la Coopérative funéraire de la Rive-Sud de s'établir dans le voisinage

MARTHA GAGNON

À Longueuil, une modification de zonage oppose la Coopérative funéraire de la Rive-Sud à une importante entreprise funéraire américaine.

La coopérative, qui compte 2700 membres, veut s'implanter à quelques pas de la résidence funéraire Darche, boulevard Curé-Poirier, qui est la propriété de la multinationale américaine Service Corporation International (SCI) de Houston.

« Notre implantation déplaît à notre concurrent américain qui tente d'empêcher le changement de zonage relatif au stationnement, affirme Jean-Yves Lessard, directeur de la coopérative. Depuis quelques années sur la Rive-Sud, les principales entreprises funéraires québécoises sont passées aux mains de multinationales américaines. Il faut défendre celles qui restent, surtout que l'industrie funéraire québécoise est contrôlée à 50 % par des entreprises américaines. »

Plusieurs membres de la coopérative ont participé hier à un point de presse qui s'est déroulé dans les locaux du futur complexe funéraire. Il s'agit d'un bâtiment désaffecté d'Hydro-Québec que la coopérative veut rénover au coût de 1,5 million. Établie depuis 25 ans à Longueuil, la coopérative funéraire a besoin de s'agrandir. Selon M. Lessard, l'édifice qu'elle occupe actuellement rue Sainte-Hélène ne répond plus à ses besoins. Elle a déjà signé une entente de location avec Hydro-Québec et obtenu des



PHOTO ROBERT NADON, La Presse ©

« Nous craignons que nos opposants bloquent notre projet lors de la signature du registre, le 18 avril », a expliqué en conférence de presse le directeur de la Coopérative funéraire, Jean-Yves Lessard.

appuis financiers du gouvernement du Québec, du Mouvement Desjardins et du Centre local de développement de Champlain pour la réalisation des travaux qui pourraient débuter immédiatement. Le nouveau complexe comprendrait trois salons, un laboratoire et une salle de réception.

La coopérative a demandé une modification au règlement de zonage pour diminuer le nombre de places de stationnement de 100 à 50. « La Ville est favorable, expli-

que M. Lessard. Mais nous craignons que des opposants bloquent notre projet lors de la signature du registre le 18 avril. Des employés de la multinationale américaine font du porte-à-porte pour inciter les commerçants et citoyens du secteur à s'opposer à la modification. »

Sylvain Darche, directeur de la résidence Darche, affirme que l'entreprise n'a absolument rien contre les coopératives à la condition qu'elles soient soumises aux mêmes règles du jeu. « On essaie de

nous faire passer pour un mauvais citoyen corporatif, alors que 60 travailleurs québécois, dont la masse salariale est de 1,5 million, travaillent à cette résidence. La concurrence ne nous dérange pas, mais nous voulons nous battre à armes égales. »

Le directeur affirme que cette modification au règlement de zonage est injustifiée et même injuste. « En 1998, lors de l'agrandissement de notre complexe au coût de 700 000 \$, nous avons dû acheter

un terrain pour augmenter nos places de stationnement afin de nous conformer aux normes municipales. Et voilà qu'on veut permettre à un concurrent d'obtenir une dérogation. On veut que les mêmes règles s'appliquent à tout le monde. La Ville n'a pas de raison valable de changer le zonage. Nous allons suivre la procédure de contestation. »

De son côté, la coopérative mènera dans les prochains jours une campagne pour tenter de rallier les citoyens à son projet. « La présence d'une coopérative funéraire permet une saine compétition dans le milieu. Nous visons à offrir des services de qualité à moindre coût », explique M. Lessard. La coopérative offre actuellement des services à environ 2000 familles par année et le coût moyen des funérailles est de 1600 \$ ».

Le président, Vilmont Thériault, trouve « scandaleux que des représentants d'une multinationale américaine qui possède 3000 salons funéraires dans 18 pays et dont le chiffre d'affaires est de cinq milliards (CDN), essaient d'empêcher des citoyens de Longueuil de mettre sur pied une entreprise au service de la collectivité. »

M. Vilmont soutient également que la résidence Darche ne possède pas, elle non plus, le nombre de places de stationnement prévu au règlement. « Elle bénéficie de droits acquis », dit-il. Le directeur de Darche n'a pu préciser hier le nombre exact de places de stationnement.

EN BREF

Manif devant Caisse Chartier

■ Une centaine de manifestants ont défilé hier midi devant les bureaux de Caisse Chartier, une entreprise de la rue Berri spécialisée dans les revues de presse et la transcription des émissions de radio, pour protester contre l'attitude antisyndicale de la direction. Le syndicat local qui regroupe 40 employés affiliés à la FNC-CSN tente depuis l'automne 1998 de si-

gner une première convention collective. En février, alors que les négociations avaient enregistré quelques progrès, l'employeur retirait tous les accords déjà conclus et déposait un nouveau projet de convention. Le vice-président de la CSN, Roger Valois, soutient qu'il s'agit d'un cas extrême d'antisyndicalisme primaire.

Foires de l'emploi

■ Deux autres foires de l'emploi auront

lieu au cours du week-end dans la région de Lanaudière et des Laurentides. De 13 h à 19 h aujourd'hui et de 10 h à 15 h demain, des employeurs recevront les personnes à la recherche d'un travail à la bibliothèque de Repentigny, située à l'angle des boulevards Brien et Iberville. Demain, de 9 h 30 à 15 h 30, des emplois très variés seront offerts au Carrefour d'Argenteuil, 505, rue Béthanie, à La Chute.

Abonnés regardez c'est peut-être vous !

Les Week-ends de l'OSM, les 28 et 29 avril 2000 à la Salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts avec l'Orchestre symphonique de Montréal et Marc-André Hamelin, pianiste.

La Presse vous offre la chance de gagner une paire de billets pour le concert du 28 avril. Une valeur de 84 \$.

OSM
ORCHESTRE
SYMPHONIQUE
DE MONTRÉAL
CHARLES DUTOIT

Jusqu'au 8 avril 2000, nous publierons quotidiennement les noms de 10 gagnants abonnés à **La Presse**. Ces personnes recevront automatiquement leur prix par la poste dans un délai de 3 semaines.

La valeur totale des prix offerts est de 4 200 \$. Les règlements du concours sont disponibles à **La Presse**. Les gagnants devront répondre à une question d'habileté mathématique pour mériter leur prix.

Voici les chanceux d'aujourd'hui

Mme Elise Goyette de Laval
Mme Rita Lair de Montréal
M. Guy Lemay de Ste-Anne-des-Plaines
J. Dansereau de St-Hyacinthe
M. Jean-Paul Lalonde de Montréal-Nord
Mme Juteau de Laval
Mme Forget de Laval
Mme Louise Comptois de Montréal
Mme Rhéault de Laval
Mme Jocelyne Marion de Chambly

Abonnez-vous

et vous pourriez être aussi parmi les chanceux du jour.

(514) 285-6911

Pour appels interurbains seulement :

1 800 361-7453

La Presse

2846443



Microsoft

www.microsoft.com

À tous nos clients, partenaires et actionnaires,

Depuis 25 ans, Microsoft s'emploie activement à ce que des centaines de millions de consommateurs et d'entreprises à travers le monde puissent bénéficier des avantages de l'ordinateur personnel. Les efforts que nous consacrons au perfectionnement du système d'exploitation Windows ainsi qu'au développement d'autres nouvelles technologies contribuent à l'expansion du réseau Internet, à l'essor de l'industrie des technologies de pointe ainsi qu'au développement de l'économie mondiale.

Lundi dernier, un tribunal de district américain a rendu son jugement dans une poursuite du gouvernement contre Microsoft pour violation des lois antitrust. Avec tout le respect que nous devons à la Cour, nous tenons à exprimer notre désaccord avec cette décision et demeurons fermement convaincus que le système juridique américain finira par conclure - comme il l'a fait par le passé - que Microsoft a toujours agi dans le respect de la loi et dans l'intérêt des consommateurs.

Alors que nous nous apprêtons à en appeler de la décision du tribunal, nous réitérons notre engagement à mettre l'innovation au premier plan des activités de Microsoft. Nous entendons continuer d'embaucher des gens talentueux, d'être à l'écoute de nos clients, d'investir dans la recherche et le développement, et de travailler à mettre au point une nouvelle génération de logiciels performants.

Nous savons que la position de chef de file de l'industrie implique à la fois des possibilités et des responsabilités. Voilà pourquoi nous avons déployé tous les efforts imaginables au cours des quatre derniers mois afin de régler ce différend à l'amiable. Nous avons toujours considéré qu'un règlement juste et raisonnable ne pouvait que servir les intérêts de tous les consommateurs, de nos actionnaires, de nos employés ainsi que des économies nationales. Même si nous croyons disposer de solides arguments à faire valoir en appel, nous demeurons à l'affût des possibilités de résoudre la question sans avoir à recourir aux tribunaux.

L'argumentation du gouvernement repose sur la prémisse que Microsoft n'aurait pas dû être autorisée à concevoir de nouvelles versions de Windows incluant le soutien Internet. Notre pourvoi s'appuiera sur une décision rendue en 1998 par la Cour d'appel des États-Unis, confirmant le droit légitime de Microsoft à intégrer des fonctionnalités Internet à Windows au bénéfice des consommateurs.

Depuis que la présente cause a été déposée, il y a près de deux ans, l'industrie des hautes technologies a subi de profondes mutations; les techniques de pointe se succèdent rapidement, toutes plus évoluées les unes que les autres, et les fusions donnent naissance à des méga-entreprises, sans cesse plus puissantes. Résultat? La concurrence se transforme constamment, et à un rythme incroyable. C'est dans ce contexte que Microsoft et toutes les autres sociétés technologiques doivent évoluer et innover sans relâche - il s'agit non seulement d'une question de prospérité, mais aussi de survie.

Microsoft doit sa réussite actuelle à son esprit d'innovation et à sa créativité. Nos succès à venir dépendront eux aussi de notre faculté d'innover, encore et toujours, dans le marché le plus dynamique de l'heure à l'échelle planétaire. Alors que nous donnons le meilleur de nous-mêmes pour créer de nouveaux logiciels planifiant au mieux-être des gens, nous entendons continuer à mener notre entreprise selon les valeurs de base qui l'ont façonnée au cours du dernier quart de siècle : l'intégrité, l'innovation, l'orientation-client et le partenariat.

Nous sommes fiers de l'excellent travail de nos employés; grâce à eux, nous pouvons compter sur des logiciels qui aident les entreprises à être plus productives; qui divertissent, informent et rassemblent les gens; et qui favorisent l'apprentissage chez nos enfants. Nous sommes tout aussi fiers d'avoir contribué à créer une industrie des hautes technologies qui est à la fois le moteur de l'économie américaine et un catalyseur dans les autres marchés à travers le monde.

Soyez assurés que nous apprécions grandement votre soutien à titre de clients, partenaires et actionnaires.

Bill Gates
Président du conseil d'administration

Steve Ballmer
Président et chef de la direction

Vous pourrez obtenir plus d'information sur Microsoft et sur la décision du tribunal à www.microsoft.com.

Si vous désirez exprimer votre point de vue sur cette décision ou sur d'autres questions d'ordre technologique, rendez-vous à www.microsoft.com/freedomtoinnovate. Veuillez noter que cette page est en anglais.

2846347

***Bibliothèque
et Archives
nationales***

Québec 

La Presse

7 avril 2000

Page A15 manquante

Monde

L'EXPRESS
INTERNATIONAL



EUROPE

Ultimatum à Moscou

■ L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a approuvé hier à une large majorité un ultimatum à la Russie, qu'elle menace de suspension si elle n'accepte pas « immédiatement » un cessez-le-feu en Tchétchénie et l'ouverture de pourparlers avec les Tchétchènes. Dans l'immédiat, le Conseil a voté à une large majorité la suppression du droit de vote de la délégation russe, qui a quitté l'assemblée en signe de protestation. La procédure de suspension sera engagée si « des progrès vérifiables, substantiels et croissants » ne sont pas réalisés immédiatement en Tchétchénie.

d'après AP

HAÏTI

Aristide d'attaque

■ L'ancien président haïtien Jean-Bertrand Aristide a assuré que son parti, « La famille Lavalas », était prêt à participer aux prochaines élections législatives et municipales en Haïti, « dès que la date sera fixée ». Parlant devant des étudiants d'une université floridienne, il a également déclaré qu'il n'était « pas impossible » qu'il soit candidat à l'élection présidentielle prévue à la fin de l'année. Les journalistes d'une station privée de Port-au-Prince, Radio Vision 2000, ont affirmé hier, dans une lettre ouverte au ministre haïtien de la Justice, Camille Leblanc, faire l'objet « quotidiennement de sérieuses menaces anonymes ».

d'après AFP

TANZANIE

2 milliards de moins

■ Le Fonds monétaire international et la Banque mondiale ont accordé à la Tanzanie une réduction de sa dette de 2 milliards de dollars US (en valeur nette actuelle) au titre de l'Initiative de réduction de l'endettement des pays les plus pauvres, a-t-on annoncé hier. Quelque 1,2 milliard d'annulations de créances seront financées par l'Agence de développement international de la Banque mondiale. Le Fonds monétaire participe pour 152 millions. Le reste est réparti entre d'autres créanciers multilatéraux et bilatéraux.

d'après AFP

INDONÉSIE

Guerre sainte

■ Environ 10 000 musulmans indonésiens ont lancé hier un appel à la guerre sainte dans l'archipel des Moluques lors d'un rassemblement de masse organisé au stade Senayan de Djakarta, et placé sous haute surveillance policière. Les manifestants, certains vêtus de robes blanches et l'épée à la main, étaient rassemblés à l'initiative de l'organisation musulmane radicale Forum de la communication Sullah Wal Jama'ah. Les violences entre les chrétiens, traditionnellement légèrement majoritaires aux Moluques, et les musulmans, dont le nombre a été gonflé par les colons venus des îles voisines spontanément ou à l'instigation du gouvernement, auraient fait 2000 morts depuis septembre dernier. L'archipel des Moluques est situé à 2400 kilomètres de Djakarta.

d'après AFP

IRAK

Bombes meurtrières

■ L'Irak a accusé hier les États-Unis et la Grande-Bretagne d'avoir bombardé des habitations dans le sud du pays, tuant 14 civils et faisant 19 blessés. Si ce bilan est confirmé, il s'agit du plus meurtrier depuis le bombardement du 17 août dernier, alors que les bombes de l'aviation alliée avaient tué 19 personnes dans les zones d'exclusion aérienne imposées dans le nord et le sud du pays depuis 1991. Bagdad s'oppose aux patrouilles américano-britanniques au-dessus de ces zones, qu'elle refuse de reconnaître, et les accrochages sont quasi-quotidiens.

d'après AP

Le Zimbabwe ne dédommagera pas les fermiers blancs expropriés

Agence France-Presse
HARARE

Le Parlement zimbabwéen a adopté hier une loi qui permettra, dès qu'elle aura été signée par le président Robert Mugabe, d'exproprier les fermiers blancs sans les dédommager.

Plusieurs ministres présents lors du vote ont estimé que l'adoption de la loi était « historique » et pourrait assez rapidement désamorcer la situation tendue qui prévaut depuis février dans les fermes appartenant à des Blancs. Ces dernières sont occupées par des anciens combattants de l'Union nationale africaine du Zimbabwe — Front patriotique (ZANU-PF, au pouvoir depuis l'indépendance).

Un membre de cette formation, qui enrôle quotidiennement des anciens combattants pour aller occuper les fermes a déclaré hier que les fermiers blancs étaient des ci-

toyens zimbabwéens et qu'ils pourraient rester dans le pays à la condition de partager les bonnes terres.

La voûte du vénérable bâtiment, construit en 1895 et qui domine une avenue portant le nom d'un des plus grands libérateurs de l'Afrique, Nelson Mandela, a retenti des proclamations véhémentes d'Eddson Zvobgo. Intellectuel, haut responsable de la ZANU-PF, il a dénoncé « le droit que s'était arrogé une petite minorité de s'approprier les bonnes terres de ce pays. Nous sommes à un moment important de l'histoire du Zimbabwe. Que feriez-vous de vos enfants et petits-enfants qui devraient continuer de vivre la même situation ? » a-t-il demandé.

Provoquant des réactions amusées, il s'est dit persuadé que « les Blancs seront les premiers satisfaits de cette loi qui marque la restauration de l'ordre et de la bonne gou-

vernance dans le pays ». Zvobgo a pourtant admis : « Si nous privons quiconque de sa terre, nous devons le payer », mais « nous n'avons pas actuellement l'argent pour les compensations nécessaires. »

Selon l'amendement adopté hier, la Grande-Bretagne, ancienne puissance coloniale, a « l'obligation » de verser des compensations pour les terres agricoles saisies au Zimbabwe dans le cadre de la réforme agraire. Londres refuse toute obligation imposée par Harare. La question des terres a provoqué une vive tension entre les deux pays.

L'adoption de la loi a été marquée par les applaudissements des députés, qui ont entonné en dansant un chant de la guerre de libération du Zimbabwe, l'ancienne Rhodésie. La propriété des terres est l'une des causes qui a poussé des milliers de nationalistes noirs à prendre les armes contre le régime de la minorité blanche et obtenir l'indépendance en 1980.

Vingt ans après, cette question demeure explosive dans le pays, où quelque 4000 fermiers blancs — moins de 1 % de la population — détiennent toujours 30 % des terres, alors que des millions de Noirs vivent avec difficulté sur des terres communales surpeuplées.

La réforme agraire a été lancée en mars 1992 avec l'adoption par le Parlement de la « Loi sur l'acquisition des terres », prévoyant la nationalisation de plus de la moitié des terres appartenant à des Blancs, soit cinq millions d'hectares, afin de les redistribuer à plus de 100 000 familles de paysans noirs sans terre. Les premiers programmes de redistribution des terres avaient été entachés de scandales. La première ferme, confisquée en 1994, avait été attribuée au ministre de l'Agriculture de l'époque, alors qu'elle était destinée à 33 familles de paysans.

Pakistan : prison à vie pour Sharif

d'après AP
KARACHI

Six mois après son renversement par l'armée, l'ancien premier ministre du Pakistan Nawaz Sharif a été condamné hier à la prison à vie pour détournement aérien et terrorisme. Un verdict relativement clément, le procureur ayant requis la peine de mort.

Le juge Rehmetsullah Jaffri, qui présidait la cour antiterroriste, a acquitté Sharif, 51 ans, des chefs de tentative de meurtre et d'enlèvement.

Sharif était accusé d'avoir refusé qu'un avion de ligne transportant le chef militaire du pays, qu'il venait de limoger, atterrisse au Pakistan, mettant en danger la vie des 198 personnes qui se trouvaient à bord.

Les six co-inculpés qui comparaissaient aux côtés de l'ancien premier ministre, dont son frère, ont été acquittés.

Les avocats de Sharif ont annoncé qu'ils allaient faire appel du verdict. « Nous irons devant la Haute Cour. Nous pensons avoir un bon dossier à défendre, car les autres accusés, inculpés pour les mêmes chefs, ont tous été acquittés », a souligné l'un d'eux, Naveed Malik. La défense a 30 jours pour faire appel.

À la lecture du verdict, les proches de l'ancien premier ministre, qui lisaient des versets du Coran, ont sauté de leur siège pour crier « longue vie à Nawaz Sharif ! » Plusieurs femmes, dont l'épouse du condamné, Khulsom Sharif, ont fondu en larmes, alors que d'autres se frappaient la poitrine ou continuaient à prier.

La Tunisie en deuil de son père

Agence France-Presse
TUNIS

L'ancien président et « père de l'indépendance » de la Tunisie, Habib Bourguiba, 96 ans, l'un des hommes politiques arabes les plus marquants du XX^e siècle, est décédé hier matin des suites d'une longue maladie à Monastir, où ses funérailles auront lieu samedi.

Celui qui était surnommé « le combattant suprême » pour avoir arraché de haute lutte l'indépendance de la Tunisie à la France était dans un état de santé critique depuis son admission le 5 mars à l'hôpital militaire de Tunis, où il avait été traité pour une infection pulmonaire.

Sur instructions du président Ben Ali, un deuil de sept jours a été proclamé à partir d'hier et la dépouille de Bourguiba a été transportée ce matin de Monastir (160 km au sud de Tunis) jusqu'à la capitale tunisienne et déposée au siège du parti au pouvoir (RCD) pour un « ultime hommage ». Le corps du défunt est exposé dans la « Salle du 20 mars », en référence à la date de l'indépendance de la Tunisie, en 1956.

Des « funérailles nationales » se tiendront demain pour conduire le défunt à sa dernière demeure, au mausolée de la famille à Monastir.



PHOTO REUTERS ®

Touchez pas à nos terres !

En Colombie, trois femmes du peuple autochtone Embera Katio dénoncent, devant l'édifice du Congrès à Bogota, le projet de construction d'une centrale hydro-électrique sur leur territoire, dans la province de Cordoba. Quatre des membres autochtones du Congrès ont entrepris cette semaine une grève de la faim pour dénoncer ce projet et celui de forages pétroliers.

REPÈRES/CORNE DE L'AFRIQUE

La faim tenaille 12 millions d'Africains

Agence France-Presse
PARIS

L'Unicef a lancé hier « un cri d'alarme » à propos de la situation dans la Corne de l'Afrique « où 12 millions de personnes vont avoir besoin d'une aide alimentaire d'urgence, en particulier pour l'Éthiopie ».

« D'ores et déjà, on estime que 900 000 tonnes d'aide alimentaire seraient nécessaires pour subvenir aux besoins de huit millions de personnes dans l'ensemble de ce pays, un chiffre qui pourrait s'alourdir au fil des mois », note l'Unicef.

Le Comité international de la Croix Rouge (CICR) se prépare à assister 180 000 personnes ayant besoin d'une aide d'urgence dans la zone sinistrée.

La communauté internationale se mobilise pour faire face à la grave famine qui menace des millions d'Éthiopiens, mais l'aide alimentaire et sanitaire risque une fois de plus d'arriver trop tard en raison de l'insécurité et du mauvais état des routes.

La famine, due à la sécheresse, menace près de huit millions de personnes en Éthiopie, un des pays les plus pauvres du monde. Déjà en

1984-85, la sécheresse avait touché 7,8 millions de personnes dans ce pays, selon les chiffres du Programme alimentaire mondial (PAM), faisant 800 000 morts.

400 personnes, en majorité des enfants, sont mortes de faim durant le mois de mars dans la zone de Godé, au sud-est de l'Éthiopie, selon un premier bilan officiel annoncé avant-hier par les autorités de la région.

La communauté internationale a commencé à se mobiliser pour répondre aux appels des organisations internationales et des organisations non gouvernementales.

Washington a promis d'envoyer quelque 650 000 tonnes de nourriture dans les zones frappées par la sécheresse de la Corne de l'Afrique. L'Union européenne pour sa part a annoncé, il y a deux jours qu'elle préparait l'envoi de 800 000 tonnes d'aide alimentaire à l'Éthiopie.

Depuis le début de l'année, la Commission européenne — qui s'est déclarée mercredi « très préoccupée » — a déjà alloué 225 000 tonnes d'aide alimentaire à l'Éthiopie. Pour l'heure, 32 000 tonnes ont été envoyées pour avril et mai.

Le Canada a annoncé hier une

aide d'urgence alimentaire de 4,2 millions à l'Éthiopie. Elle doit notamment servir à l'achat de 9000 tonnes de blé. La France a accordé un don de 6000 tonnes de blé à ce pays et la Belgique a annoncé qu'elle mettrait immédiatement 3000 tonnes d'aide alimentaire à sa disposition par l'entremise du PAM.

Les Pays-Bas n'ont pas encore débloqué d'aide en faveur des victimes de la famine, mais ont donné le feu vert pour l'octroi de 3,63 millions d'euros (équivalent à autant de dollars US) supplémentaires d'aide aux réfugiés du conflit entre l'Érythrée et l'Éthiopie.

Un responsable américain de l'USAID, Hugh Parmer, a signalé plusieurs facteurs négatifs pour l'acheminement et la distribution de l'aide : mauvais état des infrastructures routières et portuaires, conflit entre l'Éthiopie et l'Érythrée voisine, qui semble rendre impossible le projet de couloir humanitaire entre les deux pays, et risques d'insuffisance des ports de la région. Le port de Djibouti ne peut, selon lui, recevoir plus de 120 000 tonnes de marchandises par mois et celui de Berbera, en Somalie, plus de 20 000 tonnes.

***Bibliothèque
et Archives
nationales***

Québec 

La Presse

7 avril 2000

Page A17 manquante

Politique

Des poursuites sont envisagées contre le « délateur » de Dumont

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Les déclarations d’un ancien permanent de l’ADQ qui a soutenu que Mario Dumont était au fait du financement problématique de la campagne électorale de son parti « pourraient lui coûter cher », a menacé hier le porte-parole de Mario Dumont, Jean-Luc Benoît.

Le chef de l’ADQ, Mario Dumont, était absent hier de l’Assemblée nationale pour des activités dans son comté qu’il remettait depuis trois semaines, a précisé M. Benoît. Plus tôt, M. Benoît avait dit devant un journaliste : « Cela va lui coûter cher au petit Éric », mais, relancé par *La Presse*, il a atténué ses propos.

D’après M. Benoît, il n’y aura aucun commentaire de M. Dumont sur le reportage de *La Presse* qui rapportait un témoignage embarrassant pour le chef de l’Action démocratique du Québec. Ex-permanent de

l’ADQ — coordonnateur régional de mars 1999 à janvier 2000 — Éric Gagnon révélait de nombreuses lacunes dans l’administration du parti et son organisation exsangue. Il indiquait clairement que, tout comme la poignée de dirigeants du parti, Mario Dumont était parfaitement au fait des problèmes de financement apparus durant la campagne électorale et mis en relief par le Directeur général des élections. Celui-ci, fin mars, a déposé 14 constats d’infractions visant deux candidats de l’ADQ (le directeur général et le vice-président) ainsi que son représentant officiel. Plusieurs constats portent sur des « manoeuvres électorales frauduleuses ».

M. Benoît a souligné hier que M. Dumont « ne commenterait pas les déclarations d’un ancien employé mécontent », qui n’a pas eu la prime de séparation qu’il souhaitait lors de son départ. Des poursuites sont envisagées, a soutenu M. Benoît, mais aucune décision n’est encore prise. Des avocats examinent actuellement les recours qui peuvent être envisagés.

C-20: Chrétien satisfait de la position de la France

■ La position de la France à l’égard du projet de loi fédéral C-20 « sur la clarté », plaît au premier ministre Jean Chrétien. « Les relations entre la France et le Canada sont excellentes et évidemment, la question interne du Canada, regarde le Canada », a affirmé hier M. Chrétien, à l’occasion d’un point de presse en compagnie du premier ministre islandais David Oddsson, en visite au pays. Mercredi, lors d’un entretien avec M. Bouchard, le président français, Jacques Chirac, aurait écouté sans mot dire les doléances du premier ministre sur le projet de loi visant à encadrer le référendum québécois. La porte-parole de l’Élysée aurait pour sa part expliqué que la France n’avait pas à se prononcer sur un « débat interne ».

Le dossier Placeteco transmis à la GRC

■ Le Solliciteur général du Canada, Lawrence MacAulay, a indiqué, hier, qu’il avait transmis à la Gendarmerie royale du Canada les allégations du Bloc québécois concernant une subvention accordée à Placeteco, une entreprise de moulage de plastique située dans la circonscription du premier ministre Jean Chrétien. Le Bloc québécois réclame depuis plusieurs semaines la tenue d’une enquête policière sur la subvention fédérale de 1,2 million, dont la majeure partie a servi à rembour-

ser un prêt à la Banque Nationale. Le Solliciteur général a confirmé hier aux Communes qu’il avait demandé à la GRC de procéder à une évaluation de cette lettre. Il a ajouté qu’il ne lui revient pas de décider s’il doit y avoir enquête.

Ex-ministre « frustrée »

■ Les dernières critiques de l’ex-ministre de la Santé Diane Marleau n’engagent qu’elle-même et pourraient résulter de sa frustration d’avoir été exclue du cabinet, selon le premier ministre Jean Chrétien, qui rappelle qu’elle ne parle plus au nom du gouvernement. Dans une entrevue accordée au *Globe and Mail* et publiée dans l’édition d’hier, M^{me} Marleau, qui fut ministre de la Santé de 1993 à 1996, critique sévèrement MM. Rock et Chrétien pour leur incapacité à tenir tête aux gouvernements de l’Alberta et de l’Ontario concernant la privatisation partielle des soins de santé.

200 millions pour l’informatique

■ La modernisation de l’informatique au gouvernement du Québec va coûter au moins 200 millions, a admis hier le président du Conseil du Trésor, le ministre Jacques Léonard. Il était interrogé à l’Assemblée nationale par la députée de Lapinière, Fatima Houda-Pepin, selon qui l’implantation du nouveau système informatique appelé Gires pourrait coûter de 300 à 600 millions.